68e ANNEE. — N° 71. VENDREDI 15 JUIN 1928.

20 c. **Journal du Lot** 20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	2 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il paraît que cette fois, ça y est ! On va faire la stabilisation. — Le rapport Parker Gilbert demande qu'on fixe le chiffre de la dette allemande vis à vis des Alliés.

Et nous y revoilà !

On va de nouveau discuter sur la stabilisation.

Seulement, cette fois, ce sera sérieux ! On en parlera pour la faire...

Il paraît qu'il faut s'en féliciter. Elle nous mettra à l'abri des malheurs qui fondraient sur nous si le franc recommençait à augmenter de valeur. On ne peut pas savoir, assurent les hommes renseignés, quels désastres nous aurions à subir si les ennemis de notre pays ou je ne sais quelle fatalité maligne s'acharnaient à nous restituer quelque chose des 80 0/0 que nous sommes bien décidés à perdre...

Je vous dis ça parce que je l'ai lu. Mais je ne vous garantis rien. Ce sont seulement les Compétences qui parlent. Et nous sommes payés — ou plutôt nous avons assez payé — pour savoir ce qu'elles sont capables de se tromper !... Mais comme elles se trompent savamment, on n'a que respect pour leurs erreurs et soumission à leurs ordres...

Quant à moi, ce que je vois de plus clair en cette affaire, c'est que je n'y vois rien. Et cela m'irrite. Cela me dispose mal à accepter pour bien une opération dont les plus acharnés défenseurs s'exténuent à dire que si elle est faite comme il faut, on ne s'en apercevra même pas...

Si cet éloge vous rassure, c'est que vous avez l'esprit plus complaisant que le mien.

Il me fait invinciblement penser aux consolations que l'on prodigue à un patient avant de le porter sur la table à opérations. — « Laissez-vous « faire, mon pauvre ami ! Vous ver- « rez que vous ne verrez rien ! Vous « ne vous en apercevrez même « pas ! »... Il se laisse faire. Le couteau taille dans ses chairs, l'acier lui scie les os Son corps endormi ne sent rien. Il n'a pas un tressaillement. Seulement, quand on le réveille, il lui manque un bras ou une jambe.

Et alors, il s'en aperçoit. Mais c'est fait !...

Petit franc, voilà ce qu'on prépare pour toi !

— Mais non ! Vous vous trompez. L'amputation est déjà faite sur le Franc. Il ne perdra rien de plus que ce que la baisse lui a déjà enlevé. On va le confirmer dans son état présent. Je vous assure qu'il n'y aura vraiment rien de changé.

— Fichtre, si ! On lui aura enlevé quelque chose et qui compte !...

— Quoi donc ?

— L'espérance ! A partir de ce moment-là, nous serons sûrs qu'il ne remontera jamais plus. Vous dites qu'il sera plus solide. En tout cas, il sera plus petit. Et il est évident que s'il tombe désormais ce sera de moins haut. D'ailleurs, si cette fameuse stabilisation ne doit rien changer à rien pourquoi la faire ?

— Pour donner au public une sécurité que sans elle il n'a pas. Pour le garantir contre toute fluctuation possible.

— Voilà, entre autres, une chose que je ne comprends pas. En même temps qu'on nous recommande cette stabilisation légale comme indispensable, on nous prévient qu'elle ne suffira pas à nous garantir contre les fluctuations... Or, voilà bientôt deux ans que nous sommes à l'abri de ces fluctuations sans la stabilisation légale. C'est donc que celle-ci n'est pas indispensable. — Enfin, puisqu'elle n'est même pas suffisante, qu'arriverait-il si les autres conditions nécessaires n'étant pas remplies, la baisse ou la hausse recommençait ?

Mais ce sont hypothèses qu'il ne faut pas faire ! Puisque nous y sommes voués, le mieux est d'avoir confiance. La stabilisation doit être comme les autres remèdes qui guérissent quand on y croit.

⁂

Voici un document important.

M. Parker Gilbert vient d'adresser à la Commission des Réparations son nouveau rapport sur l'exécution du Plan des Experts, dit Plan Dawes, pendant la partie de la quatrième année déjà écoulée. On sait que M. Parker Gilbert est l'agent général que la Commission a chargé de vérifier et de contrôler la gestion financière du Reich au point de vue de l'exécution des engagements auquel ce dernier est tenu vis-à-vis des Alliés.

Et l'on se rappelle les observations faites l'an dernier par ce même M. Parker Gilbert au Gouvernement allemand qui se laissait entraîner à des dépenses exagérées. Ces observations ont obtenu immédiate satisfaction et, cette fois, le rapport consate que l'exécution du Plan Dawes réalise ses deux buts principaux : d'abord le recouvrement par les Alliés des réparations auxquelles ils ont droit, et, ensuite, les moyens de pourvoir à la reconstitution économique de l'Allemagne reconnue nécessaire à la reconstitution de l'Europe.

Il montre toutefois quelques craintes à constater que l'accroissement des recettes de l'Allemagne est absorbé par un accroissement de dépenses qui n'ont pas pour but le développement économique du pays ; telles que pensions, allocations, subsides, etc.

Seulement la partie la plus importante du rapport Parker Gilbert est celle où il insiste sur ce qui lui paraît le probème fondamental.

Ce problème qui reste à résoudre est « la détermination définitive des « obligations de réparations de l'Al- « lemagne ». L'agent général ajoute tout de suite « qu'il reste dans le « meilleur intérêt des puissances « créancières, de même que de l'Alle- « magne à arriver d'un commun ac- « cord à un règlement définitif, dès « que les circonstances rendront cet « accord possible. »

Le plan Dawes, en effet, a fixé le chiffre des annuités que l'Allemagne doit payer, mais il n'a pas dit quel serait le nombre de ces annuités. En d'autres termes, il n'a pas déterminé, et il n'a pas voulu le faire, le total de la dette allemande vis-à-vis des Alliés. Il y avait à celà de nombreuses et puissantes raisons. M. Parker Gilbert estime qu'il faudra sortir de cette incertitude et arriver à se mettre d'accord sur ce point, « dès que les cir- « constances rendront cet accord pos- « sible. »

En principe, M. Parker Gilbert a bien raison. Mais il n'ignore pas quel est le principal obstacle à cet accord. La dette allemande vis-à-vis des Alliés ne peut pas être examinée isolément. Elle est directement liée à la question des dettes interalliées envers les Etats-Unis. Ce que nous aurons à recevoir dépendra beaucoup de ce que nous devrons payer. La solution de ce problème est donc entre les mains du Gouvernement de Washington. Et M. Parker Gilbert nous semble avoir quelque qualité pour le lui suggérer.

Emile LAPORTE.

ooo

PETITS MOTS D'ECRITS

LES SCRUPULES D'UN VIOLON

La scène se passe dans un Palace du Midi, à l'heure du dîner.

Les internationaux de la fourchette sont à table.

Un orchestre symphonique est, pour eux, chargé d'accompagner la « barbue Dugléré » ou l' « artichaut barigoule ».

On dit que la sauce fait passer le poisson.

Il existe quelques somptueux restaurants où ce rôle est attribué à la Berceuse de Jocelyn *ou* au Grand Air de la Traviata.

Quand, dans les Palaces, sévissent ces condiments par l'oreille, le premier violon se détache rituellement de l'orchestre.

Il se promène. Qu'une jolie dîneuse le regarde, aussitôt il s'approche, violon au bras, archet engageant : « Quel air Madame préfère-t-elle ? »

Une réponse, deux sourires.

Le violon se dirige alors vers ses compagnons ; et l'orchestre au répertoire innombrable, qui sait par cœur deux mille morceaux, joue l'air demandé.

Le premier violon est retourné dans la salle ; il écrase avec amour sa chanterelle entre les garçons affairés à porter le rognon doré ou le baron d'agneau; il ne joue que pour la dame qui a commandé son air favori.

Au dernier trémolo, nouveau sourire.

Le monsieur de la dame, mari, frère, ou moins parfois, tire un petit billet, récompense d'une attention si spéciale.

Et le premier violon s'en va plus loin, entre les nappes, à la chasse d'une autre victime mélomane.

Un de ces soirs passés, m'a-t-on conté, dans le Palace dont il est question ici, le premier violon venait, sur l'estrade, de tirer de son instrument des vibrations exceptionnelles.

C'était un Français. Il descendit alors dans la salle, cherchant la dame à solliciter ; mais sa démarche était maladroite. Il revint bredouille.

Le pianiste, chef d'orchestre, partageant la recette, lui jetait des regards furieux.

A une table voisine, quelqu'un entendit les mots : « Que veux-tu ? Je ne sais pas faire la quête. Je n'ai pas encore l'habitude. Il me semble que je mendie. »

Après quoi le violon joua un morceau célèbre d'une façon si émouvante, que toute l'indifférence rassasiée de la salle en fut comme secouée.

Renseignement pris, il s'agissait d'un artiste de tout premier ordre, de ceux qui, solistes, animent nos grands concers de leur chanterelle impeccable. Il avait dû, faute de mieux, accepter cette place. Mais l'idée de quêter lui était insupportable, une douleur.

Il y a encore, de-ci, de-là des délicatesses de cette qualité antique.

La quête, forme de la mendicité, a été imposée aux musiciens français par les étrangers...

Actuellement le mal est fait... [L'Animateur des Temps Nouveaux].

Louis de LA LAUTER.

Informations

Au Sénat

Le Sénat a tenu séance mardi, et a validé l'élection de M. Valadier élu dans l'Eure-et-Loir. Il adopte un projet de loi portant de 1.200 à 6.000 francs le maximum de la valeur des champs et jardins pour lesquels des prêts peuvent être consentis en vertu de la loi du 5 décembre 1922 sur les habitations à bon marché.

Le Sénat décide de fixer ultérieurement la date de l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi sur l'électorat et l'éligibilité des femmes.

Vers la stabilisation

Au cours du conseil, le Gouvernement a confirmé la décision d'une extrême importance qu'il avait prise en principe samedi dernier pour la stabilisation du franc et au sujet de laquelle le secret avait été demandé à tous les ministres.

M. Poincaré, ayant proposé à ses collègues la stabilisation, des objections avaient été formulées par deux ou trois d'entre eux. Mais seul y demeurait finalement hostile M. Louis Marin, qui réserva sa réponse.

M. Poincaré avait fait observer que, si le ministre des pensions démissionnait, comme il en avait effectivement exprimé l'intention, il se verrait lui-même obligé de remettre au président de la République la démission collective du cabinet.

M. Louis Marin demanda dans ces conditions à réfléchir et, au cours du conseil des ministres, il déclara qu'il acceptait la stabilisation.

Les contributions volontaires

La Caisse d'amortissement a procédé, le 9 juin à l'incinération d'un nouveau lot de titres remis à titre de contributions volontaires. La cérémonie s'est déroulée à la Caisse des dépôts et consignations, en présence de M. Tannery, directeur général des services de la Caisse d'amortissement et des représentants du Comité national de la contribution volontaire.

La destruction matérielle de ces titres, dont 5.438 titres de rente sur l'Etat représentant 2.534.635 francs de rente et 9.413 titres du Crédit national, l'ensemble de ces titres représentant un capital nominal de 55 millions environ.

Le dictateur restera

Le dictateur espagnol de Rivera recevant des journalistes a déclaré qu'il avait eu l'intention de se retirer du pouvoir en octobre prochain, non « pour se reposer, mais pour travailler à la consolidation de l'avenir politique ». Il voulait former un gouvernement composé d'éléments qui lui sont dévoués et d'éléments sympathisants. Mais, a ajouté le dictateur, « les anciens partis ont cru et ont dit que l'heure était venue pour eux de reprendre le pouvoir et pour moi de m'en aller. »

« Eh ! bien ! non, je ne partirai pas et eux ne viendront pas », s'est écrié le dictateur espagnol.

En Syrie

Un journal turc déclare que certains chefs druses étudient la possibilité de commencer un nouveau soulèvement contre les Français. On dit qu'ils travaillent d'accord avec les princes Selim et Abdul Rahim, fils de l'ex-sultan Abdul Hamid. Ces derniers, actuellement à Beyrouth, auraient été avertis par les autorités françaises que, s'ils ne se conformaient pas au nouveau régime, ils seraient expulsés de Syrie.

Les élections présidentielles

Les chefs de la Convention républicaine n'ont pas retenu le nom de M. Coolidge comme candidat possible à la Présidence de la République, laissant ainsi la voie libre à la nomination de M. Hover.

Le général Pershing, interviewé au sujet de sa prétendue candidature, et du bruit qui est fait autour de son nom par son ami Mark Wood, du Nébraska, a déclaré qu'il n'avait aucun désir de se porter candidat à la présidence.

La paix mondiale !

Le secrétaire adjoint à la guerre, M. Charles B. Robbing, parlant devant 260 jeunes officiers récemment promus, a déclaré à New-York dans un discours que: « *la paix mondiale était encore un rêve et que l'Amérique devait se tenir prête pour n'importe quelle guerre. Il n'est personne, a-t-il ajouté, qui, examinant clairement l'histoire du monde et l'attitude des nations les unes envers les autres, puisse penser que le jour de la paix universelle soit venu ou même proche.*

« La paix du monde ne peut pas être le résultat du désarmement ; toute l'humanité doit être au préalable transformée dans ses espoirs et ses aspirations. »

EN PEU DE MOTS...

— M. Pierre Ratié, âgé de 83 ans, a parcouru en cinq étapes seulement la distance de Moissac à Paris, soit 700 kilomètres.

— La statistique relative au mouvement de la population en France pendant le premier trimestre 1928 indique un excédent de 7.733 naissances.

— Les recouvrements des impôts pendant le mois de mai dernier au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de 3.175.680.100 francs.

— Vingt mille ouvriers des manufactures de tabac de Cavolla, Pravi et Xanthie (Grèce) ont décidé de se mettre en grève. Ceux de Salonique, au nombre de 40.000 se joindront à leurs camarades.

NOS ÉCHOS

Un reportage sensationnel.

L'ancien ministre argentin Sola, de passage à Vienne, désirait beaucoup visiter le palais de justice de la capitale autrichienne.

Un ami viennois, écrivain, l'accompagne à une audience au Tribunal de cassation. Ne comprenant pas l'allemand, il s'informe de l'affaire :

— Il s'agit d'un pillage, explique le cicerone improvisé.

— Et qui sont ces gens ? demande le ministre argentin...

— Au centre, en robe rouge, le président ; à droite, en robe noire, le procureur général...

— Et là, devant les juges ? insiste le visiteur...

Devant les juges se trouvaient deux avocats. Leur tenue était des plus négligées. On sait que les avocats autrichiens ne portent pas la robe. Ils parlaient, à tour de rôle, le Code à la main.

A cette dernière question, l'écrivain hésite. Puis, résolument :

— Eh bien ! ce sont les accusés !

— *Les brigands ?* souligne le journaliste.

— Mais oui, naturellement.

Quinze jours plus tard, le journal la *Nacion* de Buenos-Aires, publiait un grand reportage laudatif sur le progrès social en Autriche, « cette nation de haute culture où les accusés, assassins ou brigands, sont admis à présenter eux-même leur défense, le Code à la main ».

Les chanteuses et la Légion d'honneur.

Dépitée de n'avoir pas reçu cette Légion d'honneur, à laquelle elle estimait avoir droit, une des vedettes de l'Opéra de Vienne, qui vint l'autre semaine jouer à Paris, a donné avec fracas sa démission de la grande scène lyrique autrichienne.

C'est là l'épilogue d'un véritable petit drame, tout à fait inconnu et dont voici quelques-unes des perspectives.

Une autre vedette de l'Opéra, rêvait, elle aussi, d'arborer le ruban rouge : entre les deux artistes un véritable match s'organisa bientôt. Pour obtenir ce bout de ruban elles mirent tout en œuvre, prodiguant les intrigues, abusant de séductions.

Et M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, ne sut bientôt plus à quel saint se vouer.

Et M. de Fouquières, chef du protocole, qui s'occupe de la décoration des étrangers, s'arracha les quelques cheveux blancs qui lui restent.

Et M. Grumberger, ministre d'Autriche en France, déclarait, tout de go, qu'on ne l'y reprendrait pas à attirer à Paris l'Opéra de Vienne.

On ne voulut pas faire de jalouses.

Et de guerre lasse, la Légion d'honneur tant convoitée fut donnée... au directeur administratif du Théâtre Viennois.

Le bagage indispensable.

Si, comme va le faire d'ici peu Mrs John Inglis Fisher de San Francisco, vous partiez pour explorer l'Afrique équatoriale, quels seraient, d'après vous, les objets d'équipement les plus indispensables ?

Armes, munitions, vivres, ustensiles de cuisine, instruments d'optique, boussole, etc., direz-vous.

Sans doute, mais il en est d'autres auxquels votre ignorance n'eût jamais songé et qui sont, d'après Mrs Fischer, de toute première importance, comme : vêtements de soirée, linge de table damassé, fins cristaux, argenterie...

— ? ? ?

Parfaitement. Oyez plutôt le raisonnement de Mrs Fischer.

— Les Anglais, dit-elle sont des colonisateurs de premier ordre. Or, quel est le secret de leur réussite ? Simplement ceci :

« Il n'est pas de chef de station anglais, si perdu soit-il dans la brousse la plus impénétrable, qui n'enfile chaque soir son habit ou son smoking pour dîner, s'attirant ainsi le respect des indigènes »...

Et c'est pourquoi l'exploration américaine, seule blanche au milieu de son escorte de noirs, propose de se mettre en peau pour, en pleine forêt tropicale, prendre, parée de ses plus beaux bijoux, son repas vespéral sur une nappe immaculée. »

Il fallait y penser !...

Est-ce une raison ?...

La reine Christine était toujours en justaucorps et en perruque d'homme. Lorsqu'elle vint à Fontainebleau, plusieurs dames de la cour, en l'allant saluer, s'avancèrent pour la baiser. Elle y trouva un peu à redire. Toutefois, sans en rien témoigner, elle se contenta de dire :

— « Quelle fureur ont ces dames à me baiser ? Est-ce à cause que je ressemble à un homme ?

LE LISEUR.

AU TEMPS OU L'ON RECHERCHE DES VILLÉGIATURES

Un aperçu du pittoresque Quercy

L'Union départementale des Syndicats d'Initiative du Lot avait invité des journalistes parisiens à la magnifique randonnée à travers le département dont nous avons publié le récit détaillé et au jour le jour.

Parmi eux, se trouvait notre excellent ami et très distingué confrère, Louis Paillard le si réputé critique d'art du Petit Journal.

Nous savions qu'il emportait de cette promenade dans notre pays une vive et pénétrante sensation de beauté. Aussi n'avons-nous pas été surpris d'en trouver le témoignage dans le Petit Journal *du 7 juin.*

Notre ami y a publié sur ce voyage un bel article superbement illustré par les vues du Pont-Valentré, de l'abside de l'église romane de Souillac et du rocher de Rocamadour.

Nos lecteurs seront heureux, sans doute, de le connaître et de savoir comment leur pittoresque Quercy est jugé et apprécié par un artiste. C'est pourquoi — pour ceux qui ne l'ont pas lu dans le Petit Journal *— nous reproduisons ci-dessous l'article de Louis Paillard.*

Il constitue une magnifique réclame — comme les désire M. de Monzie — dont il convient de remercier Louis Paillard et de féliciter l'Union départementale des Syndicats d'Initiative du Lot.

Voici donc cet article paru sous le titre que nous reproduisons ci-dessus:

⁂

Voici la saison où les pays de France, si variés, nous appellent ; les villégiatures vont commencer et les innombrables syndicats d'initiative qui se répartissent l'effort de propagande sur notre territoire s'empressent à nous séduire et à nous convier. Aussi la randonnée de propagande touristique qui vient de se clore dans la région du Quercy et qui obtint un succès réel parut-elle bien venue à son heure.

Que la France est donc variée et belle ! L'embarras que nous éprouvons pour notre déplacement d'été n'est que l'embarras du choix, mais il faut donner au Quercy une attention particulière car il ne figure pas encore, et c'est injuste, sur la liste des pays favorisés qui reçoivent en masse les amoureux de la belle nature, du bon air, des sites reposants. Un des hommes qui connaît le mieux cette région, Eugène Grangié, l'érudit auteur du *Lot à petites journées* et de *Cahors-en-Quercy*, écrit à ce sujet :

« Deux magnifiques vallées, des « villes abondantes en vieux monu- « ments telles que Cahors, Figeac, « Souillac, Martel, Saint-Céré; des « châteaux comme Montal, Castel- « nau-de-Bretenoux et Assier ; les si- « tes grandioses de Rocamadour, de « Luzech, de Saint-Cirq-Lapopie, les « restes d'abbayes de Carennac, Es- « pagnac et Marcilhac ; les causses « peuplés de dolmens de Gramat, de « Livernon et de Limogne ; le gouffre « de Padirac, les grottes de Lacave, « de Presque et de Cabrerets sont « connus et fréquentés de touristes « français et étrangers, mais bien « moins que ne le méritent leur « éclat et leur originalité. »

Tous les noms propres qu'énumère ainsi M. Grangié, sans oublier Alvignac où les eaux, excellentes et trop peu connues encore, de Miers soulagent les intoxiqués par une vie trop intense, en reparlant de Luzech qui, dans son étroite boucle du Lot, fait signe sur l'autre rive à Saint-Vincent-Rive-d'Olt, le joli village qui revendique notre ami Léon Lafage, — tous ces noms représentent sans doute autant d'étapes pour l'automobiliste, autant d'attraits pour le passant. Mais à celui qui séjourne, il n'est pas besoin de tant de points de mire. C'est la douceur de vivre que nous allons chercher en villégiature et, en Quercy, on la trouve aisément.

Au banquet qui clôtura, à Cahors, ces quatre « Journées du Quercy » que j'ai eu la joie de vivre en charmante et nombreuse compagnie, M. de Monzie, sénateur du département et maire de la ville, souligna dans son ardente improvisation l'attrait des villages de ce pays et en particulier l'originalité des toits de leurs maisons. Sous la tuile brune, ces toits composent des arabesques charmantes ; ils sont biscornus mais harmonieux, et combien divers ! Le plus petit hameau constitue ici une attraction pour celui qui goûte le charme de la beauté sans apprêt.

Et tous ces bourgs, ces petites villes, groupent leurs jolies maisons dans des cadres que la nature a fortement différenciés. Sur le causse où la terre dissimule mal la roche calcaire, où les chênes rabougris laissent volontiers pousser près de leurs racines la truffe parfumée, vous goûtez un aspect de nature aride mais prenant. Quelques centaines de mètres plus loin, la nature du sol ayant changé, des tapis de verdure s'allongent sous vos yeux et la forêt de chênes ou de châtaigniers déploie ses magnificences. Mais qu'il s'agisse des « Caussenards » (c'est ainsi que l'on désigne les habitants du causse) ou bien des Quercynois des terres plus fertiles, partout la brave population vous accueille, avec réserve certes, mais avec bienveillance toujours. L'honnêteté reste de tradition partout. « Je laisse toujours ouverte, et sans inconvénient, la grille du jardin de ma maison », me disait M. de Monzie, qui passe ses vacances à deux pas de ce délicieux château de Montal qui forme un fleuron de la couronne ouvragée que la Renaissance posa au front de notre France.

Cette honnêteté des habitants se retrouve aussi bien dans les additions des hôtels que dans la qualité de la cuisine que l'on y sert. Ah ! le bon pays pour quiconque apprécie le bien-manger ; les plats y sont truffés mais la note ne l'est point. Et les fraîches rivières : la Dordogne, le Lot, le Célé, tant d'autres encore, nourrissent la truite aux fines mouchetures rouges..., comme le causse aux herbes parfumées retient le fin gibier. Et j'allais oublier le foie gras dont la vieille cité de Martel est comme la capitale !

Le Quercy mérite donc de se faire sans délai une excellente place dans la liste des villégiatures. L'œuvre entreprise par M. Paul Orliac, qui préside avec une grande distinction l'Union départementale des Syndicats d'Initiative en même temps que la Chambre de commerce du Lot, doit aboutir à des résultats pratiques et déjà ces résultats se laissent heureusement entrevoir.

Visiter le Quercy, c'est infailliblement, apprendre à l'aimer.

Louis PAILLARD.

Chronique du Lot

Grande Manifestation Républicaine à Martel

Comme nous l'avons déjà annoncé, cette manifestation est définitivement fixée au 22 juillet prochain. Nous sommes persuadés que les Républicains auront à cœur de venir nombreux à cette manifestation, afin de confirmer par leur présence, la triomphale victoire remportée le 22 avril dernier, sur le nom de M. L.-J. Malvy, par toutes les forces de gauche sur toutes les forces de droite.

A midi, aura lieu un grand banquet démocratique, auquel assisteront de hautes personnalités politiques appartenant aux partis radical-socialiste et socialiste, ainsi que les parlementaires républicains du Lot et de plusieurs départements limitrophes.

Les listes d'adhésion au banquet sont déjà ouvertes. Nous donnerons dans de très prochains numéros les adresses des personnes chargées de recueillir ces adhésions, par canton et par commune.

Voici déjà celles du canton de Souillac :

Souillac. — MM. Léry, adjoint ; Sotte, secrétaire de Mairie ; Roque, distillateur ; Bizac, frères, négociants.

Pinsac, — M. Bourdet, conseiller municipal.

Lacave. — M. Léonard, instituteur retraité.

Lanzac. — M. Fressenge, maire.

Gignac. — M. Maury, instituteur.

Lachapelle-Auzac. — M. Riaucoux, maire.

St-Sozy. — MM. Gouyou, maire ; Delpy, instituteur retraité

Meyronne. — MM. Borie, maire ; Laval, café.

Le prix du banquet est fixé à vingt-cinq francs (25). Ils doivent être versés au moment de l'inscription.

Enseignement primaire

Mlle Bassoul, institutrice aux Masséries, est nommée à la Rozière (Cahors).

Mlle Frézals, institutrice adjointe à Duravel, est nommée chargée de la direction de cette école.

Magistrature

Notre compatriote, M. de Goutte, juge suppléant rétribué, en disponibilité, est nommé juge suppléant pour exercer ses fonctions dans le ressort de la Cour d'Appel d'Agen.

Hypothèques

Notre compatriote, Mme Lufau, reçue au concours de dames employées des Hypothèques, est nommée à Joigny (Orne). Nos félicitations.

Intendance

MM. Thomas et Magnol, attachés à l'intendance de la 17e région, sont placés dans la position hors cadres.

Agents militaires

MM. Echène et Sérès, ex-gendarmes à la 17e légion sont nommés agents militaires à Vendôme ; Delard, maréchal des logis à la 17e légion, est nommé à Issoire ; Alazard, à Agen ; Delmon, à Libourne.

La vie municipale

Le Conseil municipal de Larnagol a procédé à l'élection du maire et d'un adjoint en remplacement de MM. Vinel, maire et Thalamas, adjoint démissionnaires.

M. Albert Toulza a été élu maire et M. Gimbergues, adjoint.

Les obsèques de M. Lacaze-Treil à Toulouse

Samedi matin, 9 juin, avaient lieu les obsèques imposantes de M. Lacaze-Treil, Industriel à Toulouse, Président honoraire de l'Association Toulousaine des « Enfants du Quercy ».

M. Tinières, Vice-Président de la Société, s'est fait l'interprète des sentiments de tristesse que cette brusque disparition a provoqué dans les rangs de cette Association, qui fut présidée par l'honorable M. Lacaze, avec autant de compétence que de désintéressement.

Nous tenons à reproduire les paroles pleines d'émotion, qui ont été prononcées en cette douloureuse circonstance:

« Au nom de la Société « Les Enfants du Quercy », je viens dire un « dernier adieu à celui qui, pendant de « nombreuses années, fut notre dévoué « Président.

« M. Lacaze qui, par son labeur, avait « acquis une situation commerciale « importante dans la ville de Toulouse, « avait bien voulu accepter, malgré ses « occupations absorbantes, de diriger « notre Société. Il avait apporté dans « ses fonctions une compétence, un « dévouement auquel nous rendons un « hommage mérité.

« Fils de notre vieux terroir du « Quercy, il en avait toutes les qualités: « ardeur au travail, probité, altruisme.

« Nombreux sont les compatriotes « auxquels il a rendu de signalés ser- « vices. Je peux dire qu'aucun de nous « ne fit appel en vain à son dévoue- « ment.

« Au début de l'année, il nous fit part « de son état de santé défectueux, et « nous demanda de le relever de ses « fonctions de Président. Malgré notre « insistance, à notre grand regret, M. « Lacaze résigna ses fonctions actives et « la Société le nomma à l'unanimité « *Président d'honneur.*

« A sa veuve, à ses deux fils, à tous « ses parents, la Société « Les Enfants « du Quercy » adresse ses condoléan- « ces les plus attristées. Puissent les vifs « regrets que M. Lacaze laisse parmi « nous, être un soulagement à leur im- « mense douleur.

« Léopold Lacaze, fils du Quercy, fils « de ce pays que vous avez tant aimé, « allez reposer en paix dans la terre « natale, dans votre douce terre du « Quercy. Adieu. Adieu. »

L'ÉGLISE DE BÉLAYE MONUMENT HISTORIQUE

L'église paroissiale de Bélaye vient d'être classée comme monument historique. Par les renseignements descriptifs que nous allons en donner, les personnes curieuses d'archéologie pourront se faire une opinion sur les motifs de cette décision qui nous paraît pleinement justifiée.

Cette église connue dès le moyen âge sous le nom d'« Eglise-Grande », fut commencé vers 1365, alors que Bélaye avait déjà subi le siège des Anglais en 1346 et vu ses fortifications démantelées.

Cette église, dont la construction ne se fit que par intermittence n'était pas encore terminée cent ans après, puisqu'un testament de noble Jean d'Orgueil nous apprend qu'en 1472 on recevait des dons pour couvrir le chevet.

L'imposant édifice avait près de huit ares de superficie. Elle était du style gothique par ses voûtes et ses fenêtres prélobées. Quatre grandes colonnes très simples, mais d'un bel effet supportent tout l'édifice ; disposition assez rare et même unique dans notre région. L'intérieur comprend une vaste nef et deux bas-côtés qui en jalonnent toute la longueur.

Dans le mur de gauche, une cavité cintrée marque l'emplacement d'un tombeau. A la base du clocher se trouvent deux loges que l'on croit avoir été des chambres funéraires ; au-dessus d'une tribune, s'élèvent le clocher massif et une tour hardie qui, placée sur ce naturel belvédère permet de scruter toute la région à des lieues à la ronde.

Cette église, d'ailleurs, semble avoir été fortifiée car elle est adossée aux remparts, et derrière le chœur, on remarque entre deux piliers carrés un gîte pour le veilleur. Les combles avaient été aménagés pour recevoir une garnison.

Au cours des siècles, ce monument fut ruiné, puisqu'en 1679, il n'avait plus qu'un minable aspect, dépourvu de voûtes et de toit. Les lazaristes de Cahors en entreprirent la restauration vers 1721.

Mais des accrocs furent faits au style gothique. La porte d'entrée fut construite en style roman. Le maître-autel fut adossé à un mur qui se termine par trois pointes en forme de pyramide. On ne rebâtit par les combles destinés aux troupes, rien ne légitimant plus la présence d'une garnison.

L"église est actuellement dans cet état. Elle s'est enrichie en 1858 d'un magnifique rétable en bois de noyer. On y remarque une belle scène, en avant du tombeau de l'hôtel ; un ciel richement ouvragé, un beau christ en croix peint sur toile, un grand tabernacle du meilleur goût et des bas-reliefs représentant des scènes dominicaines. Ce rétable fut acheté par M. Couderc, curé de Bélaye, à l'église de Prayssac, à laquelle son paroissien, l'illustre maréchal Bessières, en aurait fait cadeau. Ce rétable aurait fait partie de sa part de butin au cours de la guerre d'Espagne et il en fit don à son pays natal.

L'église fort ancienne de Bélaye, relevée une première fois de ses ruines au XVIIIe siècle, enrichie d'un rétable artistique au XIXe siècle, mérite bien, comme on le voit, le classement archéologique dont elle vient d'être l'objet.

L'abbé Lacoste en avait étudié et édifié toute la monographie et c'est dans son ouvrage sur Bélaye que nous avons puisé cette documentation.

E. L.

Ecole de Médecine et de Pharmacie de Limoges

L'examen d'entrée à la Maternité institué par arrêté ministériel du 11 janvier 1917 (composition française, problèmes, notions de sciences physiques et naturelles, éléments d'histoire et de géographie) aura lieu le jeudi, 21 juin, à 8 heures, à l'Ecole de Médecine.

Les candidates doivent adresser une demande au Directeur de l'Ecole de Médecine et y joindre un extrait de leur acte de naissance sur papier timbré.

Par suite de l'agrandissement de la Maternité, 18 candidates pourront être admises le 4 novembre 1928.

Récoltes de 1927

Voici la statistique des récoltes dans le Lot, en 1927.

Blé. — Surface : 56.560 hectares ; production : 615.830 quintaux.

Méteil. — Surface 1.010 hectares ; production : 9.210 quintaux.

Seigle. — Surface 6.510 hectares ; production : 53.710 quintaux.

Orge. — Surface 810 hectares ; production: 6.800 quintaux.

Sarrazin. — Surface : 2.620 hectares ; production 15.330 quintaux.

Avoine. — Surface : 16.830 hectares ; production, 153.490 quintaux.

Maïs. — Surface : 14.220 hectares ; production : 149.310 quintaux.

Pommes de terre. — Surface : 16.080 hectares ; production : 80.400 quintaux.

Animaux de ferme

Voici pour le Lot, la statistique relative au nombre d'animaux de ferme, en 1927.

Espèce chevaline. — Animaux au-dessous de 3 ans: 1.450 ; animaux de 3 ans et au-dessus : 8.580.

Espèce mulassière. — Adultes et jeunes : 1.000.

Espèce osine. — Adultes et jeunes : 3.630.

Espèce bovine. — Taureaux : 1.050 ; bœufs : 36.060 ; vaches : 34.700 ; élèves d'un an et au-dessus : 8.420 ; élèves de moins d'un an ; 4.580.

Espèce ovine. — Béliers au-dessus d'un an : 3.860 ; brebis au-dessus d'un an : 129.610 ; moutons au-dessus d'un an : 17.150 ; agneaux et agnelles de moins d'un an : 45.220.

Espèce porcine. — Verrats : 220 ; truies : 6.110 ; animaux à l'engrais de plus de 6 mois : 30.490 ; porcs jeunes de moins de 6 mois : 25.400.

Espèce caprine. — Adultes et jeunes : 14.600.

CAHORS

UN COIN A NETTOYER !

L'ouverture de la pêche a lieu dimanche. C'est jour de grande liesse pour les pescofis.

Un grand nombre iront loin de la ville, avec armes, bagages, c'est-à-dire avec paniers remplis d'engins et de... provisions.

Mais ils seront légion, également, ceux qui seront installés sur les berges, chemins de halage, dans la traversée de la ville.

Ceux-ci n'aiment pas les grands déplacements et ils savent ou, dans les cas, ils espèrent, que le poisson sera aussi facile à prendre à Cabessut, à Coty, à St-Georges, à Valentré, qu'ailleurs !

Et ils n'auront pas eu des kilomètres à faire.

Ont-ils raison, ont-ils tort de préférer les berges de la traversée de la ville, aux chemins ombreux des environs ?

Chacun s'installe où il veut. Mais il est certain que tous les Chevaliers de la gaule seront prêts, dimanche pour attaquer résolument barbeaux, brêmes et cabots.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à faire plaisir aux pescofis qui iront traquer le poisson dans la traversée de la ville, de la rue Rousseau à St-Urcisse.

Vraiment, ce coin délicieux, car il est protégé par le grand parapet du quai, est dans un état de malpropreté répugnante.

Sur la berge, là où s'installent les pêcheurs, on voit, actuellement, des amas d'ordures de toutes sortes. On se demande comment un dépotoir pareil peut exister et être toléré.

On sait bien que les habitudes ancestrales étaient de se débarrasser des « bourriers » en les jetant dans l'eau. Au jour de grandes crues, les bourriers sont emportés ; mais au temps des basses eaux, quand les berges sont dégagées, pour le plus grand plaisir des pescofis qui s'y rendent, ce n'est pas un spectacle agréable.

Nous pouvons même affirmer qu'il est arrivé à de braves pescofis de recevoir, sur la tête et le dos, le contenu d'un récipient de... détritus divers !

Et cependant, c'est un coin des quais très engageant que celui où s'étalent actuellement des amas d'ordures.

Ne serait-il pas possible de nettoyer ce coin-là ? Il en a un besoin urgent, non pas seulement pour les pescofis, mais pour les promeneurs, les passants, qui voient avec dégoût ces dépôts répugnants.

La salubrité publique ne perdrait rien à ce que ce nettoyage fût fait.

L. B.

Société des Médaillés militaires

Le Président de la Société invite MM. les Sociétaires à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche, 17 juin courant, à 11 heures du matin, au café de la Promenade (1er étage), à Cahors.

Votes à émettre sur diverses questions.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Georges Albert vient d'être l'heureux papa d'une fillette qui a été prénommée Nicole.

Tous nos compliments à M. le docteur Albert, aux grands parents, Mme et M. Albert, et Mme et M. Cambon, et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Conseil de révision

Lundi ont eu lieu, à Cahors, les opérations du Conseil de révision ; les conscrits étrangers au département, seuls, ont passé ce conseil, au nombre de 17.

Les opérations de la revision vont se poursuivre ce mois-ci dans le Lot.

Accident

Dans la journée de mardi, M. Lebert, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat, descendait sur sa bicyclette le boulevard Gambetta. Arrivé en face du magasin de mercerie Clément-Grancourt, il voulut traverser la partie goudronnée pour se rendre à côté de la gare, mais, quoique marchant très lentement, son vélo glissa et M. Lebert tomba de bicyclette sur la chaussée goudronnée. Il se contusionna fortement la cuisse droite.

Grave accident

M. Jean Grimal, entrepreneur à Loubéjac (canton de Lalbenque) venait à Cahors pour voir sa femme qui avait subi une opération chirurgicale à l'hôpital.

Il descendait la côte de la Marchande à vive allure, lorsqu'à un tournant, il se trouva en face d'une voiture.

Il ne put l'éviter et il alla buter contre le brancard de la voiture.

Le choc fut violent ; M. Grimal tomba. Il fut relevé aussitôt par le propriétaire de la voiture, M. Soupa, et transporté à l'hôpital de Cahors où il reçut les soins de M. le docteur Rougier.

L'état de M. Grimal est grave.

Accident du travail

M. Testor, employé chez M. Artigalas, a été atteint dans son travail d'une plaie contuse du pied gauche, par la chute d'une plaque de tôle.

Scène... familiale !

Un jeune homme, convoqué au Commissariat de police, était accusé d'un vol de 350 francs, commis chez un voisin, et il devait donner des explications sur l'emploi de son temps dans une journée déterminée, sur la somme qu'il avait dépensée, et sur l'origine de l'argent.

L'interrogatoire des témoins lui fut favorable quant à l'emploi du temps ; l'interrogatoire de l'inculpé fut en sa faveur, mais il donna un détail qui devait, peu après, lui être funeste.

Il déclara qu'il avait reçu 20 francs de sa mère ; mais que trouvant la somme insuffisante pour faire la fête, il avait forcé la serrure de l'armoire avec un rossignol et emporté 50 fr.

La mère fut invitée à se rendre au Commissariat. On lui demanda quelle somme elle avait donné à son fils pour faire « le jeune homme ». Elle répondit : « 20 francs. »

Mais on la mit au courant de l'accusation qui pesait sur son fils, parce que celui-ci avait fait des dépenses plus élevées. Et alors : on lui répéta l'aveu du fils : « J'ai forcé la serrure de l'armoire avec un rossignol et j'ai pris 50 francs ! » La mère déclara qu'elle ne s'en était pas aperçue. Son fils renouvela, devant elle, ses aveux.

Alors, prise d'une colère, d'une indignation légitimes, la mère invectiva le... polisson, de la belle façon. Et, malgré les agents, elle fonça sur le fils, le saisit et lui flanqua une tripotée de main de... mère en colère !

Le fils criait « au secours, elle me tue, vous me laissez battre, oh ! pitié ! » Plus il criait, plus il pleurait, plus la maman criait, pleurait et... frappait.

Ce n'est qu'au bout de quelques minutes qu'on put délivrer le fils, un grand gaillard de 16 ans, qui n'en menait pas large.

La scène avait été édifiante : il fut reconnu que le jeune homme n'était pas coupable du vol dont il était accusé et il fut relâché avec ordre de rentrer à l'atelier où il travaille.

La brave mère rentra aussi chez elle, mécontente de son fils, certes, mais heureuse, toutefois, d'avoir eu la preuve — à son détriment — que son fils n'était pas le cambrioleur qui avait pénétré chez un voisin et qui avait volé 350 francs.

Mais quand, à midi, le fils rentra à la maison, pour prendre son repas, il est probable — comme l'on dit en notre Cahors, — que la soupe dût être... fumée ! ! ! et que le dessert fut plutôt rare.

Outrages aux gendarmes

Les gendarmes d'Assier se trouvant à la foire de Livernon, se rendirent à la remise de l'hôtel Auguié pour demander un renseignement au garçon d'écurie, nommé Latapie.

L'ayant appelé, ils n'obtinrent aucune réponse. Un marchand forain lui ayant crié : « c'est M. le brigadier qui te demande », Latapie répondit : « Eh ! bien, qu'il vienne prendre ma place, moi je prendrai la sienne », puis il sortit dans la rue en tenant un cheval en main. Invité à être plus convenable et à s'écarter un peu pour qu'on puisse lui demander un renseignement discrètement, il s'emporta et cria : « Vous m'en...en...nuyez, vous ne me faites pas peur, f... la paix.

Il rentra à l'hôtel et dit à son patron que les gendarmes voulaient l'empêcher de travailler.

Il insulta le maréchal des logis. Procès verbal a été dressé contre lui.

Port illégal de décoration

Hirondelle, 34 ans, manœuvre, fut trouvé place de la Halle, à Catus, en tenue de travail et portant à la boutonnière le ruban de la Légion d'honneur.

Interrogé par les gendarmes, il déclara qu'il avait été décoré pendant la guerre, qu'il n'avait aucun papier sur lui, mais qu'il avait le diplôme chez lui à Gourdon.

Après enquête, ses déclarations ont été reconnues fausses. Procès-verbal a été dressé contre Hirondelle, qui a subi plusieurs condamnations pour divers délits.

Coups et blessures

M. Mazarguil, 67 ans, propriétaire au hameau de Corn (commune de Latouille-Lentillac) se rendait en voiture à la foire de St-Céré, lorsque à la sortie du hameau de Corn il rejoignit le nommé Counord qui conduisait ses vaches paître.

Après avoir marché quelques pas derrière lui, et voyant qu'il ne faisait pas ranger les vaches, il le pria de vouloir bien laisser le passage libre.

Counord répondit : « Si tu ne peux pas passer, fais comme tu pourras », et il menaça de son bâton Mazarguil qui leva son fouet.

Au même moment, Counord s'approcha de la voiture et frappa d'un coup de bâton Mazarguil à la tête.

Celui-ci étant descendu de voiture pour ramasser son chapeau, fut encore frappé par Counord qui lui arracha le fouet des mains, le coupa en deux, et avec un morceau en frappa Mazarguil qu'il saisit à la gorge. Des témoins survinrent et empêchèrent Counord de frapper.

Plainte a été portée par Mazarguil pour coups et blessures contre Counord et après enquête faite par la gendarmerie, procès-verbal a été dressé, en outre, contre Counord pour infraction au code de la route.

Pertes

Il a été perdu une écharpe en crêpe de Chine aux environs de Coty, par Mlle Sens, institutrice à Terry.

Ouverture de la pêche !

Pescofis, à vos gaules !

C'est dimanche, 17 juin, qu'a lieu l'ouverture de la pêche dans le département du Lot.

Ce jour-là, il ne faut pas rester au lit ; dès le soleil, que chaque chevalier de la gaule soit debout, et se rende sur les berges du Lot.

Les poissons attendent de bons..... appâts

Pêcheurs pincés

Cinq pêchurs, habitant St-Jean-de-Laur, Gagnac, Biars, ont été pincés au moment où ils pêchaient avec des engins prohibés.

Mais une transaction eut lieu et l'affaire arrangée n'aura pas de suites correctionnelles.

Legs Valette

Les jeunes filles ayant l'intention de contracter mariage le 14 juillet prochain pour bénéficier du legs Valette de 500 francs, sont informées que leur demande écrite devra parvenir à la mairie le 23 juin au plus tard.

Grand Cirque Royal Circus

Le Grand Cirque Royal Circus est arrivé à Cahors. Il restera 2 jours.

Il donnera jeudi et vendredi soir une brillante représentation.

La troupe d'artistes est excellemment composée ; elle arrive précédée d'une excellente réputation.

Au programme, 20 attractions nouvelles et toutes remarquables et une cavalerie de choix.

Le Cirque, de construction moderne, contient 3.000 spectateurs assis qui peuvent voir et sont tous à leur aise.

Le Grand Cirque Royal Circus obtient un vif succès partout où il passe.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Lait mouillé. — Le tribunal départemental a condamné à 100 francs d'amende une laitière de Gourdon, nommée Françoise Mazet pour mouillage de lait dans la porportion de 12 0/0.

Vol. — Un jeune homme, mineur, est inculpé de vol d'argent.

Il est condamné à trois mois de prison, mais avec sursis.

Trouvailles

Il a été trouvé une bicyclette à côté de la pharmacie Gayet, par M. Montentoux, rue St-André; un miroir articulé pour auto, par M. Selves, rue Mascoutou, 12.

Si vous manquez d'argent

pour construire
ou acheter
un immeuble
une propriété
ou payer une créance
écrivez-nous :

Cie NATIONALE FONCIÈRE
1, Plan Duché, MONTPELLIER
3, Avenue du Nord — CAHORS
Route Nationale — SOUILLAC

Les Sports

Si nous parlions des Régates... !

Il se confirme que les régates organisées le 17 mai par l'*Aviron Cadurcien* doivent remporter un franc succès. Des diverses sociétés pressenties, six ont déjà adressé leur engagement définitif : *Emulation Nautique Toulousaine, Aviron Montalbanais, Aviron Villeneuvois, Rowing Club Toulousain, Aviron Agenais et Emulation Nautique Montalbanaise.* Soit, en tout, plus de 90 équipiers devant participer aux courses suivantes : deux de pointe, skiffs, outtriggers débutants, yole de mer toutes catégories (challenge du Quercy), yole de mer débutants, outtriggers toutes catégories.

La lutte sera vive notamment dans les 3e, 4e, 5e, et 6e courses où cinq équipes sont déjà inscrites dans chacune d'elles; la 3e recueillant même *sept* engagements. Les diverses sociétés porteront surtout leur effort, semble-t-il, sur la 4e course, Challenge du Quercy. L'enjeu, un bel objet d'art, appartiendra à la société gagnante trois années consécutives. Disputé pour la première fois aux dernières régates, il fut enlevé par le *Rowing Club Toulousain* qui, depuis un an, en a la garde. Nul doute que l'Equipe Cadurcienne ne s'emploie à fond pour enlever à l'équipe adverse, le trophée qu'elle désire conserver.

Et, naturellement, vient à l'esprit cette question : « Que feront les Cadurciens. » Les renseignements recueillis permettent d'affirmer que l'*Aviron* mettra en ligne une équipe en deux de pointes, 1 skiffs, 2 équipes débutants et 1 équipe Juniors. Ceux qui connaissent la phase critique traversée il y a un mois et demi par les diverses équipes bleu et blanc, peuvent se rendre compte du gros effort fourni et des progrès réalisés qui permettent la constitution des groupements indiqués plus haut. A ce moment-là, en effet, des départs personnels, des déplacements administratifs, la maladie du chef de nage de l'équipe Junior, avaient jeté le trouble et le désarroi parmi les groupes solidement constitués en début de saison, et qui se trouvaient alors, de ce fait, déséquilibrés et désemparés. Tous les efforts fournis depuis le début de l'entraînement se trouvant anihilés. Mais dans une société comme l'*Aviron*, c'est toujours dans ces moments critiques et dans les situations graves que se révèlent les bonnes volontés et les énergies latentes qui s'éveillent pour parer au danger. Les anciens n'ont pas hésité à reprendre les avirons et l'équipe Junior qui tâchera dimanche de ravir la coupe du Quercy aux Toulousains, a été heureusement complétée par un ancien champion du Sud-Ouest, Coupe Glandaz. Depuis 1 mois l'entraînement a été poursuivi vigoureusement et méthodiquement. Tout laisse espérer que les équipes cadurciennes doivent, non seulement figurer honorablement, mais passer victorieusement la ligne d'arrivée. Tous les équipiers savent qu'ils doivent cela au glorieux passé de la société. Ils emploieront toute leur énergie physique comme toute leur volonté à réaliser les espérances de leurs dirigeants.

Ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, une course de nautilettes et une course de bâteaux de plaisance viendront corser un programme déjà chargé. Entre chaque course, la société musicale l'Avenir Cadurcien, jouera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Nous donnerons dans notre édition de samedi, les derniers détails sur l'organisation.

⁂

Vel-Auto-Lotois

Course cycliste du 10 juin

Dimanche, la jeune et si active Société cycliste, le « Vel-Auto-Lotois », avait organisé une course de bicyclettes.

L'itinéraire fixé était : Cahors, Pradines, Douelle, Luzech, Crayssac, Rostassac, Saint-Médard, Catus, Espère, Mercuès, Cahors, soit 55 kilomètres.

Neuf cyclistes prirent part à cette course, dont le départ eut lieu à 2 heures devant le Café de Bordeaux. Mais les coureurs se rendirent au Pont Valentré, à Cabazat, où fut donné le départ définitif.

La course fut menée avec ardeur par les concurrents qui furent tous superbes de vitesse et d'endurance.

A Luzech, une prime de 10 francs fut donnée au premier, Durand, et une prime de 5 francs au 2e, Fontanel.

L'arrivée à Cahors fut dans cet ordre : 1er Fontanel, en 2 heures ; 2e Capespine, à 100 mètres ; 3e Durand, à 50 mètres ; 4e Vidal, en 2 heures 2 minutes ; 5e Pagès, à 50 mètres ; 6e Bornes, en 2 heures 5 minutes ; 7e Carles, en 2 heures 6 ; 8e Dordé, en 2 heures 9.

A l'arrivée, assistait un nombreux public qui a ovationné les coureurs, qui, on le voit, se suivaient à peu de distance les uns des autres.

Nous les félicitons bien vivement ainsi que les organisateurs.

Arrondissement de Cahors

Gigouzac

Mariage. — Le 9 juin 1928, a été célébré à la Mairie de Gigouzac, le mariage de la charmante et gracieuse Noélie-Séraphine Cassan, du Mas de Guillaume, commune de Gigouzac, avec Gaston-Marius-François Graulières, propriétaire à St-Michel, commune de Cours.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Luzech

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, samedi dernier en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Poujade maire. Tous les Conseillers étaient présents, sauf MM. Desprats et Vidal excusés.

Le compte administratif du maire est examiné et aprouvé. Il présente un excédent de recettes de 46.088 fr. 62.

Le compte de gestion du percepteur-receveur municipal est également approuvé ainsi que le réglement définitif du budget de 1927.

Le budget supplémentaire de 1928 est arrêté à 46.214 fr. en recettes et en dépenses et le budget primitif de 1929 comporte 92.516 fr. 21 de recettes et la même somme en dépenses.

Une imposition extrordinaire de 245 centimes pour insuffisance de revenus est ensuite votée.

La taxe vicinale est maintenue en 1929, en remplacement des prestations en nature.

Les crédits nécessaires pour les chemins vicinaux et de petite communication sont votés pour 1929.

Les comptes de l'hospice et du bureau de bienfaisance sont approuvés et les budgets de ces établissements sont votés.

Aucune objection n'est formulée au sujet de la proposition de suppression de l'Office notarial de Douelle.

La constitution de l'association syndicale pour la réfection du chemin de Miran est approuvée et avis favorable est donné au projet de reconnaissance de ce chemin.

Avis favorable est donné au projet de classement en chemin vicinal du chemin de Miran à Crayssac.

Le maire est autorisé à faire l'achat de fusées paragrêle et de maïs empoisonné pour la destruction des pies.

Une allocation annuelle de 600 fr. est votée en faveur de l'appariteur Jarriges et une subvention de 500 fr. est accordée au Dr Pélissié pour l'impression d'un important ouvrage sur Luzech dont il est l'auteur.

Après avoir donné un avis favorable à diverses demandes d'assistance et d'allocations, la séance est levée.

St-Martial

Nécrologie. — Dimanche, dans la matinée, ont eu lieu les obsèques de notre compatriote, Mériguet Antoine, propriétaire au Pech de Lagrange.

M. Mériguet est décédé le samedi, 9 juin courant, à la suite d'une longue maladie.

Le défunt était dans sa 67e année.

En cette douloureuse circonstance, nous prions sa veuve, son fils, grand blessé de guerre et toute sa famille de vouloir bien agréer nos condoléances les plus émues. — J. P.

Puy-l'Evêque

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, M. Robert Lafon, gendarme à Limoges est nommé à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne).

Concert des familles. — Comme nous l'avions laissé pressentir, notre actif Comité des fêtes donnera un agréable concert de famille le samedi, 16 juin courant, avec le concours de l'Union musicale au grand complet, sous la direction de M. Monteil.

Voici le programme de la soirée :

Première partie. — Ouverture par l'U. M. : « Le Secret de la Bohémienne » (Massart) ; M. Pierre Crispel, dans ses monologues ; M. Derval, comique mondain ; M. Belmon, notre ténor favori ; Mlle Brunetty, du Grand-Théâtre du Capitole ; « Après le Rêve », valse lente (Watelle), par l'Union Musicale.

Deuxième partie. — « La Comédie de celui qui épousa une femme muette », comédie en deux actes de M. Anatole France. Cette pièce sera entièrement interprétée par les artistes de la Société ; le comique Derval, dans son répertoire; « Concordia », pas redoublé (Andrieux), par l'Union Musicale.

La location, comme d'usage sera assurée par MM. Lasmarie, coiffeur et Vézio, pâtissier, rue Grande.

Floressas

Dans la marine. — Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que notre jeune compatriote M. Gaston Bataille, fils du regretté général A. Bataille, tué à l'ennemi le 8 septembre 1914, vient d'être promu lieutenant de vaisseau.

Nous lui adressons nos vives félicitations. — D.

Recette buraliste. — Par arrêté du 22 mai dernier, notre ami Puibasset Louis, débitant de tabac à Floressas est nommé receveur-buraliste à la même résidence.

Depuis plusieurs années, il assurait à la satisfaction de tous, l'intérim de ces fonctions qu'il se voit à présent confier à titre définitif.

Aussi sommes-nous heureux de lui adresser nos plus sincères compliments. — D.

Vire

Fête locale. — La fête patronale de notre commune sera célébrée samedi 16 juin et dimanche 17 juin. En voici le programme :

Samedi, 16 juin. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie et sonnerie des cloches.

Dimanche 17 juin. — Réveil en fanfare. 10 h., distribution des bouquets. Aubades aux habitants. 11 h., Apéritif-Concert. A 14 h. 30, jeux divers (Cruche, tonneau, poêle) ; nombreuses attractions (Manèges, tirs, tourniquets). 15 h., grande course régionale de bicyclettes, 16 h. 30, grand concert donné par l'Union musicale de Puy-l'Evêque. 17 h. 30, grand bal de jour. 20 h. 30, départ du ballon : « Lou baï oun pot ». Feu d'artifice. Grande illumination électrique ; 21 h. 30, grand bal champêtre de nuit. 24 h., grand réveillon d'adieu.

L'heure indiquée pour les diverses réjouissances est l'heure solaire et non l'heure légale.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Arrondissement de Figeac

Espédaillac

Réunion des anciens combattants. Dimanche dernier a eu lieu à la mairie, sous la présidence de notre dévoué maire, M. Pons, la réunion des anciens combattants non pensionnés, pour entendre MM. Imbert et Pédelmas, qu'accompagnaient MM. Longé et Astruc, délégués de la Fédération des Anciens combattants du Lot.

Devant un nombreux auditoire, notre ami M. Lagarrigue, membre du Conseil d'administration de l'Association des mutilés du Lot, présente les conférenciers et leur donne aussitôt la parole.

Tour à tour, MM. Imbert et Pédelmas, dans un langage clair et imagé, expliquèrent l'organisation, le fonctionnement et le but poursuivi par la Fédération des Anciens Combattants non pensionnés. Ils terminèrent leurs exposés en demandant à tous leurs frères d'armes de réclamer la carte de combattants et de se grouper autour de la Fédération pour faire valoir leurs droits et triompher leurs revendications.

Une section communale fut ensuite constituée, ayant pour secrétaire, M. Jules Despeyroux, et pour trésorier, M. Jean Cance, maître d'hôtel.

Les adhésions et les cotisations furent immédiatement recueillies à l'issue de cette belle réunion.

St-Céré

Enquête administrative. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, de Latouille à Trémouillette, sur une longueur de 880 mètres.

Le dossier de ce projet sera déposé à la mairie du 13 au 28 juin courant pour que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration du délai susvisé, un commissaire désigné par M. le Préfet recevra à la mairie pendant trois jours les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Ecole primaire supérieure de garçons. Fête scolaire. — Nous apprenons avec plaisir qu'une soirée récréative sera donnée dimanche prochain, 17 courant, par les élèves de l'E. P. S. de garçons, dans la salle des fêtes de l'école, au bénéfice des œuvres scolaires et des pupilles de la Nation.

Deux pièces seront interprétées au cours de cette soirée : « Les fourberies de Scapin » de Molière et « La Comédie de celui qui épousa une femme muette » d'Anatole France. Le programme complet qui comporte, outre les deux pièces, des morceaux de chant et d'orchestre, sera publié dans notre prochain numéro. Le public St-Céréen, qui a gardé le souvenir de la belle soirée analogue de l'an dernier, ne manquera pas de venir nombreux à ce spectacle littéraire et artistique intéressant. Ce sera la meilleure récompense pour les jeunes interprètes et pour leurs maîtres.

Prix des places : 1re, 5 fr ; 2e, 3 fr.

Foire du 6 juin. — *Foirail aux bestiaux.* — Veaux, de 5 fr. 50 à 7 fr.; bœufs de travail, de 4.500 à 5.200 fr.; bouvillons, 3.500 à 4.000; vaches de travail, 3.400 à 3.800; Génisses, 2.800 à 3.200 fr., le tout la paire.

Place des Roubinets. — Porcs gras, 300 à 330 fr. les 50 kilos; porcelets, 140 à 180 fr. pièce.

Place de l'Arpol. — Brebis d'élevage, 114 à 160 fr. pièce.

Place du marché et halle aux grains. — Froment, 112 à 116 fr.; sarrasin, 70 à 72 fr.; avoine, 40 à 43 fr. les 80 litres; pommes de terre nouvelles, 2,50 fr. le kilo.

Place de l'Eglise. — Poules, 4,50 à 5fr. ; poulets, 7fr. ; lapins, 3fr. ; beurre de 7 à 8fr. ; fromage du Cantal, 5fr. ; Roquefort 5fr. ; — Le tout la livre. Œufs, 5,50 la douzaine.

Foire peu importante en raison des travaux agricoles. Un violent orage survenu vers 16 heures obligea la foule à se réfugier dans les auberges et les cafés et gêna les transactions.

Etat civil du mois de juin. — *Naissances :* 4 filles, 3 garçons.

Mariages : 1. Louis Bex, artiste peintre, et Gabrielle Fréjac.

2. Pédamont Paul, de Belmont, et Maria Vermande, quai des Récollets.

Décès : Puech Urbain, 53 ans, au faubourg; Monbertrand Etienne, 64 ans, hôpital-hospice; Rose Durand, 59 ans, faubourg Lascabanes; Tournié Jeanne, 71 ans, place de l'Eglise; Noygues Auguste, 72 ans, hôpital-hospice; Latour Joseph, 57 ans, hôtel Marcilhac; Marie Sol, 76 ans, quai Paul-Bert; Marie-Louise Lescure, 13 ans, rue Pasteur; Lacoste Euphrasie, 85 ans, boulevard Gambetta.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fêtes de la Saint-Jean. — Les efforts du Comité ont enfin abouti et le programme complet de nos fêtes va être publié.

Le clou en sera incontestablement la fête historique qui reproduira un des événemens les plus marquants du passé glorieux de notre antique cité. C'est un épisode de la guerre de Cent ans ; en voici le thème :

En 1392, le Maréchal de France Louis de Sancerre, d'accord avec le Sénéchal du Quercy, Guichard d'Ulphe, chassait de la région gourdonnaise le redoutable chef de bande, Raymonet del Sort, à la solde des Anglais, et prenait solennellement possession de la place forte de Gourdon. Les Seigneurs, les Consuls et les habitants enfin délivrés, juraient fidélité à la cause française. Le Maréchal de Sancerre recevait leur serment et, selon l'usage, confirmait leurs coutumes.

C'est à la reconstitution, d'après les documents authentiques de cet épisode célèbre de l'histoire gourdonnaise que nous vous convions à venir assister, dans le cadre médiéval du vieux Gourdon.

Donc à l'instar des villes célèbres, Beauvais, Compiègne, Orléans, Carcassonne, Bourges, etc... Gourdon aura sa journée historique. Dans les villes précitées, les meilleures familles tiennent à honneur de figurer dans le cortège car de telles fêtes costumées n'ont rien de commun avec une vulgaire mascarade.

Le Comité de Gourdon invite à se faire connaître les personnes désireuses de prendre part à la fête historique ; de même les propriétaires de chevaux désireux de faire des cavaliers seront accueillis avec plaisir. S'il est des dames ou demoiselles sachant monter à cheval, il y aura place pour des princesses dans le cortège.

Le Comité a voulu créer à Gourdon, ville historique, une fête qui pourrait, comme dans d'autres villes, devenir traditionnelle. Il compte sur le concours de toutes les familles gourdonnaises qui aiment leur petite Patrie et ont le culte de ses traditions. —

Le Comité.

Rampoux

Une fillette étouffée dans son berceau. — Un deuxième accident mortel s'est produit samedi 9 juin, au village du Champ-de-Courty, près Rampoux ; en raison des grands travaux de la saison, Mme Eulalie Lafon et la mère de cette dernière, étaient parties aux champs, laissant seule dans un berceau la fillette Arlette Lafon, qui dormait.

La grand'mère, rentrant la première à la maison, dans la soirée, trouva le berceau retourné et l'enfant, âgée de cinq mois, la face contre terre.

Tous les soins donnés furent vains: la fillette avait cessé de vivre.

Le père de la fillette, victime d'un accident du travail, est en traitement à l'hôpital de Cahors.

Nous exprimons nos bien sincères condoléances à cette famille si éprouvée.

Meyronne

Excursion scolaire. — Dimanche dernier, les anciens élèves des écoles publiques de Meyronne, sous la conduite de Mme Pouillange et de M. Arnaudet, nos dévoués maîtres, ont organisé une excursion dans le Haut-Quercy. Celle-ci avait réuni 27 touristes qui attendaient de bon matin sur la place, l'arrivée des véhicules. Les gens du bourg étaient accourus pour assister à ce départ sensationnel. Soudain, des ronflements de moteur, des appels de klaxons : les autos arrivent saluées par des cris de joie, et toute cette jeunesse exubérante s'embarque rapidement au milieu d'un enthousiasme indescriptible... Puis, les autos démarrent bruyamment à 7 heures et gagnent le plateau à bonne allure, par les Combes de Rocamadour... En traversant le Causse de Gramat, nos voyageurs voient défiler les chênes rabougris, les pâtis à moutons émaillés de pâles fleurettes et encadrés de clôtures en pierres sèches qui donnent une physionomie si originale à toute cette région. Ils remarquent au passage, Alvignac, ses hôtels et ses riantes villas; Padirac, célèbre par son gouffre fameux et font halte devant les pittoresques gorges d'Autoire. Ils contemplent avec ravissement ce joli site, son frais et verdoyant vallon et sa bruyante cascade grossie par les pluies récentes. Ils aperçoivent le curieux château des Anglais, inexpugnable dans son roc abrupt, puis, mettant le cap sur Saint-Céré, ils escaladent le mamelon qui supporte le magnifique château de Montal. Ils descendent et visitent l'exquise cour d'honneur, les superbes salles et le remarquable escalier de ce riche monument, un des plus purs joyaux de la Renaissance...

Après un succulent déjeûner à Saint-Céré, la petite troupe parcourt les diverses artères de l'agréable et coquette cité, gardée par les tours de Saint-Laurent, qui se dressent comme une antique forteresse au sommet d'un cône escarpé, hérissé de pampres verts...

Nos excursionnistes reviennent par Carennac, Bétaille, Vayrac, St-Denis-les-Martel, Gluges, Creysse et St-Sozy en longeant la majestueuse Dordogne, dont l'incomparable et fertile vallée offre aux regards charmés de si délicieuses perspectives, non sans avoir visité les principales curiosités de ces opulentes localités. Jeunes gens et jeunes filles sont tous ravis de cette belle randonnée dans un des coins les plus charmants de notre vieux Quercy et c'est au milieu des rires et des chants que la joyeuse caravane rentre à Meyronne-la-Jolie.

Dégagnac

Droit de réponse. — Dans le numéro du 10 juin, M. le correspondant du « Journal du Lot » appelle notre association : « Boulangerie Coopérative de l'Entente Paysanne ».

Vous savez très bien, Monsieur Martel, qu'elle s'appelle : « Boulangerie Coopérative de Dégagnac, Lavercantière, et Rampoux ». Vous le savez mieux que quiconque, puisque pour vous être agréable, je vous ai communiqué le *Journal Officiel* qui contient notre déclaration d'association.

Mais ne vous en déplaise, si la Coopérative fonctionne, si vos concitoyens ont pu réaliser cette œuvre philanthropique, l'Entente Paysanne n'y est pas étrangère.

Ne sachant pas ce que vous voulez dire, nous ne pouvons répondre à vos insinuations malveillantes sur la constitution de la Boulangerie ; sans engager de polémique, nous voulons tout de même répondre à la lettre de M. Brunet, contrôleur suppléant de la Coopérative.

Monsieur Brunet, nous ne répondrons pas en faisant de grands gestes par votre habituel « *Parce que... !!!* », à vos questions qui nous gênent le moins du monde.

A notre Coopérative nous faisons planer par-dessus tout l'égalité et la solidarité, et s'il y a quelques réfractaires à notre mouvement d'émancipation, on est bien sûr d'y trouver M. Brunet en tête.

Les adhérents réunis en assemblée générale le 13 mai, ont décidé de faire une réunion extraordinaire le 27 mai. Vous assistiez à la réunion, vous ne pouviez l'ignorer.

Quant à craindre certaines questions indiscrètes de votre part, vous vous trompez ; si vous attaquez à tort et à travers dans la presse et dans les couloirs, vous avez juste le courage de vous taire quand aux réunions, on demande si quelqu'un a des observations à présenter.

Nous sommes à votre disposition pour provoquer une réunion et vous donner toutes explications que vous jugerez à propos de nous demander. Nous vous renseignerons sur l'emploi des 491 fr. 05 que nous avons dépensé en correspondances, convocations, papier timbré, timbres-quittances, consultations d'avocats, voyages à Cahors et à Duravel, vous en étiez partisan ce jour-là ! Ce voyage a coûté à la Coopérative, 44 francs.

Je regrette vivement Monsieur Brunet que vous ne soyez pas contrôleur titulaire, pour vous rendre compte plus exactement, mais ce n'est pas ma faute, ni la vôtre, certes, puisque vous étiez candidat ; c'est celle des adhérents qui n'ont pas voulu de vous.

Je suis jeune, dites-vous, « pour jouer au Mussolini ». Apprenez Monsieur Brunet que toutes nos décisions ont été prises d'un commun accord avec mes collègues, et ratifiées en assemblée générale ; je ne vois pas là l'acte d'un Mussolini. Je suis jeune, en effet, et j'étais encore sur les bancs de l'école, que déjà vous giroueittiez du presbytère à des associations politiques avancées et vice-versa.

« La roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole. » Est-ce pour moi ou pour la Coopérative que vous dites cela? Je ne puis croire que c'est pour moi, car je n'ai jamais cherché le triomphe et ne crains pas l'humiliation ; si c'est pour la Coopérative, vous vous démasquez et je vous livre à nos adhérents comme un ennemi de notre association.

Désormais nous répondrons par le mépris à des insinuations de ce genre, nous en ferons justice en Assemblée générale.

L'Administrateur délégué de la Boulangerie Coopérative,
Honoré BAZILLOU.

St-Sozy

La foire. — Notre foire du 12 juin a été de faible importance. Peu de monde, peu d'animaux sur les divers marchés, les cultivateurs ayant mis à profit un temps splendide pour faucher ou récolter les fourrages. Les transactions ont été assez rares. A signaler une baisse sur les veaux. Voici les principaux cours pratiqués :

Bœufs gras, de 200 à 220 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 4.000 à 5.500 fr., la paire ; veaux, de 5 à 6 fr., le kilo ; brebis grasses, de 160 à 200 francs la pièce ; brebis d'élevage, de 130 à 160 fr., la pièce ; agneaux de boucherie, de 4 à 5 fr., le kilo ; agneaux d'élevage, de 100 à 120 fr., la pièce ; porcelets, de 170 à 200 fr. la pièce ; oisons, de 20 à 25 fr. ; canetons, 5 fr. ; petits poulets, 3 fr. 50, le tout la pièce ; poules, 4 fr. 50 ; lapins, 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr., la douzaine.

Ce Journal est en lecture dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu - PARIS

Marché aux vins

Carcassonne. — Le marché des vins du 9 juin cote : de 8 à 11 degrés, de 160 à 215 francs.

Marché aux primeurs

Aiguillon (Lot-et-Garonne). — Cours du marché du 10 juin :

Apport, 825 kilos. Bigarreaux bancs, de 120 à 130 francs ; bigarreaux rouges, de 210 à 230 francs ; Bigarreaux Reverchon, de 210 à 215 francs, le tout par 50 kilos, poids net.

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). — Petits pois, cours du 9 juin, 70 francs les 50 kilos ; bigarreaux, de 2 à 2,50 ; cerises, de 0 fr. 75 à 1 fr. ; asperges, de 4 fr. 50 à 5 fr la botte ; fraises, de 2 fr. 50 à 3 fr. l'assiette.

En été l'alcool de menthe de RICQLÈS est indispensable

Renseignements

Convocation des réservistes en 1928

Le Ministre de la Guerre a décidé qu'en raison des intempéries persistantes qui sévissent sur le territoire français et qui apportent de graves retards à l'exécution des travaux agricoles, les réservistes convoqués entre le 15 juin et le 6 juillet seraient ajournés d'office en 1929.

Toutefois, ceux de ces réservistes qui désireraient effectuer leur période en 1928 pourront demander à leur chef de Corps à être appelés à l'une des séries de convocations prévues à partir du 6 août par les affiches de renseignements.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Au sujet des incidents contre les italiens en Yougoslavie

De Berlin. — Des informations de Belgrade prétendent que le ministre italien aurait remis au ministère des Affaires étrangères de Yougoslavie une nouvelle note protestant contre les récents excès commis contre les consulats italiens.

L'aviatrice allemande ne traversera pas l'Atlantique

De New-York. — L'aviatrice allemande, Théa Rasche, a abandonné définitivement son projet de traverser l'Atlantique en avion.

Serait-ce un attentat contre les officiers français à Trêves ?

De Berlin. — On mande de Coblence que de nombreux cas d'empoisonnement ont été constatés chez les officiers français et leurs familles installées dans le district de Trêves.

Ces empoisonnements auraient été provoqués par l'importation du Luxembourg de viandes contenant de la strychnine.

On compte parmi les personnes intoxiquées plusieurs généraux et leurs familles.

Accident d'aviation

De Nancy. — Un avion militaire pris par la tempête, vers 3 heures, ce matin, est tombé et s'est écrasé sur le sol.

Le pilote a pu faire usage du parachute et est sain et sauf.

Mais l'observateur a été tué.

REMERCIEMENTS

Les familles SERVES, MALIQUE, MAZZETTI et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Antoinette SERVES
née MALIQUE

décédée le 9 juin 1928.

NOUVEAU CORDONNIER
ressemelage et réparations
-:- PRIX TRÈS MODÉRÉS -:-
Antoine FROMENT
7 bis, rue St-James CAHORS

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
PRIX DU FLACON :
14 francs
Un seul modèle de Flacon
-:- GRANDEUR UNIQUE -:-
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

LE MAUVAIS ÉTAT DE L'ESTOMAC
provoque des tiraillements, des pesanteurs, des crampes, des digestions pénibles, des aigreurs, des renvois, des migraines.

Ces troubles douloureux sont généralement dûs à un surmenage de l'appareil digestif ou à une alimentation défectueuse. L'estomac malmené a besoin de repos. On repose l'estomac en le mettant au régime du délicieux Phoscao qui, en régularisant les fonctions digestives, supprime en quelques jours les douleurs et les malaises.

PHOSCAO
Exquis déjeuner sucré
Puissant reconstituant
Aliment complet, agréable au goût et d'une digestibilité parfaite, le Phoscao a résolu la question de l'alimentation rationnelle des malades, des convalescents et des vieillards. Les médecins sont unanimes à conseiller son usage aux anémiés, aux surmenés, aux femmes enceintes et aux nourrices.
ENVOI GRATUIT D'UN ÉCHANTILLON
A. DARDANNE & FILS, 12, Rue de la Tour-des-Dames, PARIS
46

Ce n'est pas un « coup de fouet »
Tout le monde sait qu'il existe des fortifiants dont l'effet est immédiat, qui donnent, ce qu'on appelle communément, le coup de fouet. Peu après, le corps reprend sa lassitude habituelle. Ne vous laissez pas tenter par ces produits malfaisants. Pour remettre en état un organisme affaibli, rien ne vaut la Quintonine que vous obtiendrez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine se vend 4 fr. 95 seulement dans toutes les pharmacies, et pharmacie Orliac, à Cahors.

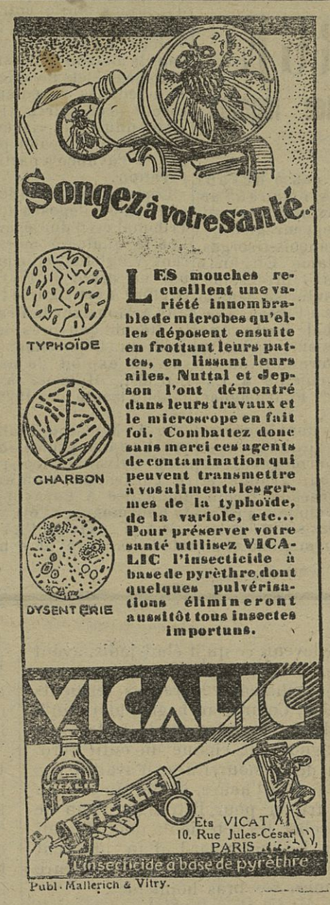

N'OUBLIEZ PAS
que LES FORCES ELECTRIQUES DU LOT, « FORCE ET LUMIERE DU QUERCY », ont ouvert un magasin de vente à LUZECH où vous trouverez tous les appareils et moteurs électriques que vous pourrez désirer, les mieux sélectionnés et aux prix les plus avantageux : « LAMPES CECO », MOTEURS, APPAREILS DE MENAGE, LUSTRERIE, T. S. F., etc...

A VENDRE
SALON STYLE LOUIS XV
très bon état
S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE
MOBILIER
Etat neuf
S'adresser : *7, Boulevard Gambetta*

ETUDE
DE
Me Pierre DESPRATS
AVOUÉ A CAHORS
rue du Portail-Alban, no 10

Suivant exploits de Me BOYER, huissier à Cahors en date du onze juin mil neuf cent vingt-huit et de Me CASSOT, huissier à Cazals, en date du neuf juin 1928, notification a été faite à la requête de Monsieur GIZARD Henri Louis, Ingénieur des Travaux Publics en retraite, Maire de la commune des Arques (Lot), agissant en cette qualité au nom de la dite commune, en vertu d'une délibération du conseil municipal de celle-ci en date du six février mil neuf cent vingt-sept, approuvée par Monsieur le Préfet du Lot à la date du vingt-trois mars mil neuf cent vingt-sept à :

1°/ Madame SEGUIN Marie-Léonie dite Zénaïde, sans profession, épouse de Monsieur VERNY Antonin, adjudant d'infanterie en retraite, propriétaire agriculteur, demeurant à Ladoux, commune des Arques ; 2°/ à ce dernier pris pour la validité et en tant que de besoin en son nom personnel ; 3°/ à Madame Marie MOLINIE, Veuve de Monsieur Pierre TREGOU, propriétaire, demeurant aux Arques ; 4°/ et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil départemental du Lot à Cahors, de l'expédition d'un acte fait au Greffe dudit Tribunal le quatorze mai mil neuf cent vingt-huit, constatant le dépôt fait audit greffe le même jour, de la copie collationnée, enregistrée à Cazals le quatre avril mil neuf cent vingt-huit, folio 100, case 425 d'un acte passé devant Maître POUJADE, Notaire à Cazals, le trente-un mars mil neuf cent vingt-huit, contenant vente par Monsieur VERNY Antonin, adjudant d'Infanterie en retraite, propriétaire agriculteur et Madame SEGUIN Marie-Léonie dite Zénaïde, sans profession, son épouse de lui assistée et autorisée, ayant demeuré à Montauban et demeurant actuellement à Ladoux, commune des Arques, au requérant : d'une parcelle de terre d'une contenance de neuf cent soixante-treize mètres carrés, soixante-huit décimètres carrés, à prendre au levant sur un article en nature de terre et vigne située au lieu dit « Champ Grand » commune des Arques, faisant partie des numeros 456 et 457, section A du plan cadastral de la dite commune moyennant un prix pricipal de QUATRE MILLE Francs, outre les charges.

L'exploit sus-visé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 1294 du code civil pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois, et que, faute de ce faire dans ce délai les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que les anciens propriétaires connus des dits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs : Monsieur TREGOU Pierre, propriétaire et dame Marie MOLINIE son épouse, demeurant aux Arques, que Monsieur TREGOU en était lui-même propriétaire pour l'avoir recueilli dans la succession de Madame Henriette RODE, épouse COURSE, sa grand'mère, dont il était le seul héritier, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, la dite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1907.

Pour insertion :

La cause est toujours la même le remède aussi

C'est la bonne qualité de notre sang et la vigueur de notre système nerveux qui assurent notre équilibre physique. Dès que quelque chose ne va pas en nous, dès que notre estomac a des caprices, que nos digestions sont difficiles, notre sommeil insuffisant et que notre activité se ralentit, la cause en est le plus souvent dans une altération de la qualité de notre sang et dans l'affaiblissement de notre système nerveux. C'est ce qui vous fera comprendre pourquoi les Pilules Pink, dont la vertu principale est de restituer au sang sa richesse en globules rouges et en éléments nutritifs et de reconstituer les forces nerveuses, manifestent une aussi remarquable efficacité contre les troubles et les malaises si fréquents chez tant de personnes. Le cas de Mme Juenet, 31, rue Besson-Basse à Lyon (Rhône), témoigne de la valeur des Pilules Pink.

Mme JUENET. (Cl. Isnel).

« Depuis plus d'un an — écrit Mme Juenet — je me sentais très affaiblie. Mon appétit était très capricieux et j'avais beaucoup de difficulté à digérer. Je souffrais d'ailleurs souvent de tiraillements d'estomac et, aussi, de maux de tête. Les Pilules Pink ont été pour moi vraiment bien efficaces. Depuis que j'en ai fait usage, mes malaises se sont complètement dissipés, j'ai un appétit très régulier et de bonnes digestions. »

Les Pilules Pink sont le remède convenant à tous égards aux personnes atteintes d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

Bibliographie

COLLECTION « LA LISEUSE »

L'esprit souffle où il veut

par JEAN DE LA BRETE

Toute l'œuvre de l'auteur justement populaire de *Mon Oncle et mon Curé* continue à être accueillie à la bibliothèque du foyer. Son succès vient de ce qu'elle reflète admirablement les dispositions intimes de ce public d'honnêtes gens dont se compose la vraie France. Aussi le nouveau roman qui paraît, destiné à prendre place dans une collection dédiée a la famille, est-il assuré d'une pareille fortune. Fidèle à ses doctrines et à son inspiration, Jean de la Brète, n'hésite pas à opposer aux dangereux sophismes qui invitent chacun à « vivre sa vie », sans se soucier des suites, les effets bienfaisants des lois traditionnelles. Seulement, le récit qui nous est proposé ici à titre d'exemple semble se voiler d'un sentiment de mélancolie pénétrant. Non seulement nos actes nous suivent, comme l'a démontré magistralement Bourget, mais encore leurs conséquences s'étendent aux générations qui se succèdent. Et l'histoire attendrissante d'Aliette de Serzac, belle jeune fille, artiste, merveilleusement douée pour le bonheur, en est la preuve tragique. Son père a déserté le foyer conjugal, s'est ruiné et à fini par s'enliser dans une bohème sans dignité. Sa mère, frivole, obstinée dans ses goûts de luxe et de dépenses, exploite le talent de sa fille et voudrait spéculer sur un mariage équivoque. Bientôt, elle glisse aux expédients douteux, subit une condamnation flétrissante. Dans ce drame intime, Aliette est innocente. D'abord abattue, elle se reprend à espérer, grâce à l'affection de parents qui la recueillent en Bretagne, loin de ce Paris dévorant où elle a vu tout sombrer autour d'elle, grâce aussi aux suggestions d'une amie qui lui découvre le mystère angoissant des desseins providentiels. Un instant, elle pense prendre sa revanche, refaire sa vie ravagée en épousant l'honnête homme qui sait son affreux secret. Mais le passé la tient elle ne peut s'en détacher et elle connaît soudain que sa vraie destinée est d'expier, dans le sacrifice de ses illusions, les fautes des siens.

Un volume in-16 sous couverture illustrée de **LA LISEUSE,** *Collection de romans à mettre entre toutes les mains.*

Prix de chaque volume de la Collection : 3 fr. En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Un nouveau volume chaque mois.

LE SUD-OUEST ECONOMIQUE
6, place Saint-Christoly, Bordeaux

Sommaire du dernier numéro

La Foire de Bordeaux 1928 aura une importante considérable (Henri Martin). — Une richesse méconnue : l'Aquiculture (Prof. R. Sigalas). La main-d'œuvre agricole (P. de Garbajac). — Il faut défendre tourisme et thermalisme (Hermann Tasta). — Calcul du prix de transport des vins en fûts (P. Célestin). — Qu'est-ce que la stabilisation ? (R. Dupont). — Les savons à la résine (P.-J. Lacoste). — La propriété foncière dans le Sud-Ouest. — La signalisation est en bonne voie (Ernest Rochelle). — Le mois économique. — Documentation économique.

LAROUSSE MENSUEL
Sommaire du No 256 — Juin 1928

Hôtel Biron, par M. Pierre-Marie Quervelle. — Jean Bratiano, par M. André Tibal. — La Production du Café, par M. Camille Meillac. — Albert Calmette, par M. Pierre Monnot. — Les fouilles de Delphes, par Mlle Suzanne Laroche. — Diogénisme, par le Dr Jean Laumonier. — Réforme administrative et judiciaire de la France, par M. Max Legrand. — Renaissance de la Fabrication du Papier, par M. Charles Saunier. — La Tour penchée de Pise, par M. Pettinati. — Raoul Ponchon, par M. Roger Tisserand. — Spéculation illicite (Etat de la Législation), par M. Max Legrand. — Le mois littéraire, scientifique, théâtral et cinématographique, musical et artistique, financier, etc. 48 gravures. — Le numéro, 3 fr. 50. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse Paris (6e).

Le No du 1er JUIN DE LA FEMME CHEZ ELLE vous OFFRE

Deux Fonds d'Assiette à Gâteaux

" Les Petits Bateaux "

sur Toile rose pur Fil

EN VENTE PARTOUT LE No 2 FR.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

Aux Amateurs d'Affiches Artistiques

La Compagnie d'Orléans vient de compléter cette année sa magnifique collection d'affiches illustrées par les nouveaux et superbes sujets ci-dessous désignés :

1° *Le Calvaire de Pleyben,* Finistère (P. Commarmond), l'un des plus beaux de la Bretagne ;

2° *Le Pont Valentré à Cahors* (Ch. Hallo), rare et curieux monument fortifié du XIVe siècle ;

3° *Aurillac* (Ch. Hallo), vieilles maisons se mirant dans les eaux de la Jordanne ;

4° *Le Château de Loches* (Constant Duval) dominant fièrement un coin pittoresque de la vieille ville ;

5° *Le château d'Ussé* (Constant Duval), dont les hautes tours se dressent sur de magnifiques terrasses, édition nouvelle ;

6° Enfin devant le succès obtenu par l'affiche *Morgat, scène de pêche à la sardine* (Ch. Hallo), la Compagnie d'Orléans a dû procéder à la réédition de ce document.

Ces affiches sont mises en vente au prix de 7 fr. l'exemplaire (frais de port en sus, 0,50 par affiche) à son Service de la Publicité, 1, Place Valhubert à Paris.

Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire à tout acheteur de 6 exemplaires et plus à la fois.

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

Une Croisière terrestre

L'automobile doit de plus en plus se trouver associée au train dans le tourisme. S'inspirant de cette idée, les Compagnies d'Orléans, du Midi et des Wagons-Lits ont pris l'initiative d'un train de « *croisière* » composée de wagons-lits et d'un restaurant et complété par des autos-cars. En partant de Paris le 16 juin au soir, les touristes pourront parcourir en six journées les régions si pittoresques et trop peu connues de l'Auvergne, des Gorges du Tarn, du Haut-Quercy et du Périgord. A chaque étape du voyage ces touristes abandonneront le train pour des excursions en autocars ; des trajets par route assureront également la liaison entre certains centres et l'étape suivante où les touristes retrouveront le train.

Il ne sera admis pour cette croisière qu'un nombre restreint de participants, moyennant un prix global de 2.500 fr. comprenant toutes les dépenses du voyage : transport en chemin de fer et autocars, logement, repas, visites, pourboires, etc... Le logement est prévu dans d'excellents hôtels du parcours, les repas auront lieu soit dans le train, soit dans ces hôtels.

Pour renseignements, programme et billets, s'adresser à l'Agence des Cies d'Orléans et du Midi, 16, Boulevard des Capucines et aux Agences de la Cie des Wagons-Lits.

ETUDE
DE
Me E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE

aux

Enchères publiques

à suite de

Saisie-Exécution

Le Samedi seize juin mil neuf cent vingt-huit à seize heures, et jours suivants et utiles s'il y a lieu, sur la place publique, rue Brive à Cahors.

D'objets comprenant : une table de machine, une machine à coudre, une machine à coudre pour cordonnier, une glace de salle à manger, un sommier métallique, deux corbeilles pleine de dessus et de toile pour pantoufles, un tapis, tables, livres, un établi de cordonnier, avec outils et formes pour chaussures, une garniture de toilette, des formes, caisses d'outils de cordonnier ; une machine emporte-pièce avec tout son outillage ; un arbre de roue et ses supports ; un moteur électrique ; des roues pour transmission ; une machine à écrire marque Underwood no 3 et autres objets saisis au préjudice des mariés DELFOUZAT, fabricants de pantoufles à Cahors ;

Ces objets peuvent être visités avant la vente.

Par le ministère de Maître CONTOU, huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques comptant douze pour cent en sus.

Aucune réclamation ne sera admise aussitôt l'adjudication prononcée ; l'enlèvement des objets aura lieu immédiatement.

Pour placard :

E. CONTOU.

ETUDE
DE
Maître G. FONTANGES
Docteur en droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)
(Successeur de son père)

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant acte passé devant Maître LAPARRA, notaire à Cardaillac (Lot), le dix novembre mil neuf cent vingt-sept enregistré,

M. CAYROL François-Georges, tailleur et Madame Eugénie MARCILLAC, sans profession, son épouse qu'il autorise, demeurant et domiciliés à Figeac, Avenue du Maréchal Foch, ont acquis de Monsieur CAYROL Sylvain, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Carayol commune de Fourmagnac (Lot),

1° Un domaine dont le centre d'exploitation est situé à Carayol commune de Fourmagnac, en nature de maison, grange et autres bâtiments ruraux, jardin, terres, prés, bois, châtaigneraies et bruyères, le tout situé sur les communes de Fourmagnac et de Saint-Bressou-Mialet, avec tous ses meubles et immeubles par destination y attachés ;

2° Le mobilier dont la désignation et la valeur se trouvent indiqués à l'acte,

Moyennant le prix principal : pour les meubles de DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE francs et pour les immeubles de NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE francs, soit ensemble DOUZE MILLE francs. En compensation duquel prix les acquéreurs se sont obligés à chauffer, loger, nourrir, éclairer, blanchir, entretenir, soigner à leur pot et feu le vendeur, tant en santé qu'en maladie, pendant et durant sa vie et à lui fournir une rente annuelle et viagère de deux cent quarante francs payable tous les ans. Etant expliqué qu'en cas d'incompatibilité entre eux, les acquéreurs devront fournir au vendeur un logement convenable dans la maison ci-dessus vendue. Tous les objets meubles, lingerie et ustensiles de cuisine qui lui seront nécessaires et une pension annuelle et viagère de deux mille francs payable par trimestre et d'avance à partir de la séparation.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal civil du Département du Lot le quatorze mars mil neuf cent vingt-huit et le procès verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié :

1° A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil du Département du Lot ; suivant exploit de Maître BOULOUMIÉ, Huissier à Cahors en date du trente mai 1928, enregistré,

2° A Madame Emilie CHARTROU sans profession, épouse de M. Sylvain Cayrol, propriétaire cultivateur demeurant et domiciliée à Carayol commune de Fourmagnac (Lot),

3° A M. Sylvain CAYROL, domicilié à Carayol commune de Fourmagnac pour la validité de la procédure à l'égard de Madame Emilie CHARTROU son épouse,

Suivant exploit de Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac en date du cinq juillet mil neuf cent vingt-huit, enregistré.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue et est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait certifié conforme

Figeac le neuf juin mil neuf cent vingt-huit.

G. FONTANGES avoué.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Suivant délibération du 16 mai 1928, dont un extrait a été déposé au rang des minutes de Me THIBIERGE, notaire à Paris, soussigné, suivant acte du 18 mai 1928, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du **Comptoir National d'Escompte de Paris,** Société anonyme dont le siège est à Paris, 14, rue Bergère, a modifié les articles 4, 8, 9, 15, 21, 26, 29, 31, 32, 35, 40, 42, 43 et 46 des statuts.

L'article 4 a été modifié comme suit :

« Le montant du passif envers les tiers non compris les traites ou mandats à échoir et les effets en circulation avec l'endossement ou la garantie du Comptoir, ne doit jamais excéder quarante fois le capital social augmenté des réserves. »

Sous le nouvel article 8, il a été stipulé notamment ce qui suit :

Le fonds social qui est actuellement fixé à 250 millions de francs pourra être élevé, en une ou plusieurs fois, par simples décisions du Conseil d'administration et aux époques, taux, clauses, conditions et modalités qu'il fixera, jusqu'à la somme de 525 millions de francs.

Cette augmentation de capital de 275 millions pourra être, à concurrence de 25 millions, réalisée par l'émission de 50.000 actions de 500 francs qui seront dénommées actions P, pour les différencier des autres actions qui seront alors dites actions O. Toutefois, le nombre des actions P, devra être tel que l'ensemble de ces actions, soit susceptible de détenir le tiers au plus du nombre total de voix que pourront posséder les deux catégories d'actions.

Le premier dividende ou intérêt de 5 0/0 sera tout d'abord servi par priorité aux actions O. Quant au superdividende, il sera réparti de telle sorte que chaque action P. reçoive le tiers de ce que recevra chaque action O, sans que, du fait de cette répartition et en supposant l'une et l'autre actions entièrement libérées, l'attribution totale, premier dividende de 5 0/0 compris, de chaque action P puisse être portée au delà du tiers de l'attribution totale de chaque action O.

Dans toute répartition exceptionnelle faite en cours de vie sociale, soit par prélèvement sur le compte des actionnaires, soit par distribution de réserves ou de toute autre façon, chaque action P recevra le tiers de ce qui sera attribué à chaque action O. Toutefois, cette répartition exceptionnelle ajoutée au dividende de l'exercice, premier dividende de 5 0/0 compris, ne pourra, s'agissant d'actions l'une et l'autre entièrement libérées, avoir pour effet de porter l'attribution totale faite au titre de l'exercice à chaque action P, au delà du tiers de l'attribution totale faite à chaque action O.

En cas de liquidation de la Société il sera tout d'abord prélevé la somme nécessaire pour rembourser le capital nominal des actions O et ensuite le capital nominal des actions P. Le surplus de l'actif net revenant aux actionnaires sera réparti de telle sorte que chaque action P reçoive le tiers de ce que recevra chaque action O, sans que, en supposant l'une et l'autre actions entièrement libérées, cette répartition puisse avoir pour effet de porter l'attribution totale, remboursement de capital nominal compris, de chaque action P au delà du tiers de l'attribution totale de chaque action O.

Les actions P seront et demeureront obligatoirement nominatives.

Leur cession ou mutation amiable ou judiciaire au profit de toute personne ou Société même héritier, donataire ou légataire, fût-elle déjà propriétaire d'actions de cette catégorie, sera subordonnée à l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire par le Conseil d'administration, qui aura toujours le droit de refuser le transfert sans avoir à motiver son refus.

La cession ou la mutation devra être notifiée au Conseil dans les conditions indiquées au nouvel article 8. En cas de refus d'agrément, le Conseil devra procurer un ou plusieurs acquéreurs de son choix qui exerceront un droit de préemption dans les conditions indiquées audit article.

Tous les propriétaires d'actions P auront le droit d'assister aux Assemblées générales. Ils ne pourront s'y faire représenter que par un autre propriétaire d'actions de la même catégorie. Ils auront droit pour chaque action P qu'ils posséderont ou représenteront, à une voix dans les assemblées ordinaires et à dix voix dans les Assemblées extraordinaires sans limitation. Dans les assemblées appelées à rendre définitives les augmentations de capital, ils disposeront d'autant de voix qu'ils possèderont de fois deux actions P sans que ce nombre de voix puisse être supérieur à dix. Les propriétaires d'une seule action P auront une voix.

Le Conseil est autorisé à procéder, le cas échéant, à des augmentations de capital, dans la limite et même au delà de la somme totale prévue ci-dessus, par l'émission aux époques, taux, clauses, conditions et modalités qu'il déterminera, de nouvelles actions P jouissant des mêmes droits que les actions de même nature préexistantes jusqu'à concurrence du montant nominal nécessaire pour maintenir ou rétablir, dans toute la mesure compatible avec les lois en vigueur, la proportion des voix entre les actions O et les actions P déterminée ci-dessus.

Le Conseil aura la faculté de procéder à toute époque à l'extinction des actions P par voie de rachat obligatoire pour les titulaires de ces actions au moyen de prélèvements sur les bénéfices ou sur les réserves dans les conditions indiquées au nouvel article 8.

Dans toute augmentation du capital social par voie d'apport en espèces, à l'exclusion des augmentations de capital réalisées par émissions d'actions P, pour lesquelles ce droit est formellement suspendu et qui seront exclusivement attribuées aux souscripteurs agréés par le Conseil, les propriétaires des actions de l'une et de l'autre catégorie alors existantes auront, à la souscription des actions nouvelles, un droit de préférence qui s'exercera suivant les formes et conditions qui seront déterminées par le Conseil d'administration. Pour l'exercice de ce droit, chaque action O sera considérée comme équivalente à trois actions P.

Sous les articles 29 et 35 nouveaux, il a été fait notamment les stipulations suivantes qui s'appliquent aux actions du type actuel :

Les Assemblées générales extraordinaires se composent de tous les actionnaires propriétaires de leurs actions depuis trois mois, quel que soit le nombre de leurs actions. Chacun a un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède ou représente, sans limitation. Les assemblées appelées à rendre définitives les augmentations de capital se composent de tous les actionnaires anciens et nouveaux, quel que soit le nombre de leurs actions, chaque actionnaire présent ou représenté ayant une voix par vingt actions possédées par lui, avec maximum de dix voix et tout actionnaire possédant moins de vingt actions ayant une voix.

Il a été ajouté à l'article 31 un alinéa ainsi conçu :

« Le délai ci-dessus peut être ramené à huit jours pour les Assemblées générales extraordinaires et les Assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement ou sur deuxième convocation. »

Des expéditions de la pièce sus-indiquée ont été déposées aux greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de paix (canton nord) de Cahors, le 24 mai 1928.

THIBIERGE.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 16

LE LOUP-GAROU

PAR

Alfred MACHARD

CHAPITRE VII

Où VINCENT RETROUVE LE FORÇAT BERNIER

Voici qu'elles lui revenaient à la mémoire les phrases du vieux père Babulard quand il avait, le tantôt même, porté un toast à son bonheur : « Tu n'avais pas l'air comme les autres, Vincent... on n'aurait pas su dire pourquoi, mais on ne se sentait pas en confiance... tu nous regardais jamais en face... t'avais comme qui dirait la manie de surveiller derrière toi si quelqu'un n'allait pas te sauter dessus. On se disait : « Pas franc, le Paroli ! »... Mais en peu de temps, tu as eu vite fait de retourner l'opinion... D'abord tu es un ouvrier qui a de la conscience... Et puis tu es aussi un franc camarade, toujours prêt à rendre service... on en connaît plus d'un que tu as obligé... Et sûr qu'il y en a beaucoup d'autres qu'on ne connaît pas !... Car tu es aussi modeste que tu es bon, Vincent... Quand tu fais le bien, tu ne le dis pas ! »

Bon, lui ? Non ! En vérité, il n'était pas redevenu ce qu'il était jadis, avant le crime. Au fond de son être corrompu se cachaient encore des ferments de haine. Comme au bagne, alors qu'il lui fallait reprendre par la lutte à ses compagnons de chaîne un outil dérobé ou de la nourriture, n'avait-il pas failli, tout à l'heure, sauter au cou du vieux fripier pour l'étrangler, afin de lui dérober les vêtements dont il avait besoin. Le pur regard d'un innocent avait seul arrêté par une obscure puissance, ses bras homicides.

Vincent a découvert son visage. Il le dresse à présent vers la nue sans éclat. La lune s'est voilée d'un long nuage déchiré. On ne voit point les étoiles. Au-dessus de la ville, une brume charbonneuse, peu à peu, s'est épaissie et stagne...

Vincent cherche encore toujours à retrouver, dans son souvenir, quelques bribes de clarté. Comment, jadis, a-t-il pu tuer, lui ?

Voici qu'il tressaille...

Tout à l'heure, si son fils n'avait point été là, il aurait assassiné le vieillard. Il obéissait, sans révolte d'âme, à une force aveugle et mauvaise qui est en lui. Il le sent bien. *Qui-est-en-lui !* Alors, peut-être, durant la nuit tragique — il y a vingt ans — fut-il la proie d'une même fureur criminelle ? Pourtant, il était dans sa jeunesse d'un caractère paisible et doux. Il ne se battait jamais avec ses camarades et n'avait point de goût pour les jeux violents.

Ah ! qu'il voudrait savoir ! Son geste, tout à l'heure, résultait-il d'une lente contamination au cours de ses années de bagne, ou était-il — ah ! quelle nouvelle angoisse ! — le réflexe soudain d'un état de nature.

A-t-il tué jadis? Si oui, comment?... Pourquoi ? Avant le bagne était-il bon, inoffensif, enclin à la bienfaisante pitié? Est-il né cachant dans les fibres profondes de son être un démon qui se réveille après de longues léthargies pour frapper en dehors de tout contrôle de sa conscience ? Ou bien, porte-t-il seulement l'empreinte malsaine des Reclus et des Maudits ? Il ne sait... Il ne peut savoir !...

Il dresse éperdument sa face de détresse. Mais une brume lourde, opaque, voile sa pensée, enveloppe son âme, comme le brouillard de la Cité qui, au-dessus de sa tête, cache à ses yeux suppliants la claire lumière des astres.

Tiens, un accordéon lointain, chez quelque bistrot mélomane, soupire une valse à la mode !

L'accordéon !... Quelle ambiance soudain recréée ! Vincent renverse sa tête en arrière comme s'il défaillait...

L'accordéon... sa noce... Louisa, sa seconde femme... La joie du festin... et les chansons... et le bal...

Mais l'accordéon, c'est aussi l'évocation de son bonheur brisé ! L'autre, il y a quelques heures à peine, étirait aussi, assourdi par les murs, une romance semblable à celle-ci, quand il eut la révélation qu'il était découvert après dix ans de quiétude, alors qu'il pouvait se croire à tout jamais sauvé de la police et à cinq jours de sa prescription !

A cinq jours !

Mais le voici, à présent, tout seul avec son gosse, traqué, misérable, sans argent !

Ah ! pouquoi ce détail en apparence insignifiant le hante-t-il ainsi, tout à coup ? Il est, ce détail, d'une précision si aiguë qu'il lui semble l'avoir vécu quelques secondes auparavant : en rentrant dans son atelier décoré qui sentait bon le vin et le rôti, il sauta comme un grand gamin turbulent et fit de son gousset tomber deux sous.

Inconsciemment, les mains tâtonnantes, il cherche la pièce, dans le sable, autour de lui. Non, non, cela est du passé ! Cela s'est déroulé il y a longtemps... Voyons, quand?... Etait-ce bien tantôt ? Il s'appelait encore Vincent à cette époque, Vincent le bon menuisier... Mais, oui, c'était tantôt... Il y a cinq ou six heures !... Comme les événements se sont précipités. En un quart de journée il a tout perdu : son commerce lentement établi, son nouveau foyer, son bonheur enfin et jusqu'à son nom qu'il avait fait aimer. Car désormais il n'est plus que Bernier Léon, forçat évadé.

Quant aux deux sous — ah ! ah !... ah ! — il ne les possède même plus.

Il n'a plus rien, plus rien, plus rien !...

Bernier rit, nerveusement, douloureusement. Et son rire réveille Boubou. L'enfant se frotte les yeux, regarde autour de lui, étonné, murmure : « Où qu'on est ici ? » et tout de suite ajoute : « J'ai faim ».

Bernier se lève et dit :

— Allons, debout !... On s'en va !

— J'suis fatigué, gémit le gamin. Pourquoi qu'on rentre pas à la maison ?... Et pis pourquoi qu'on va pas manger ?

Bernier ne sait que répliquer. L'enfant en pleurnichant insiste :

— Hi ! hi !... j'ai si faim !... Dis, pourquoi qu'on retourne pas à la maison ?

L'homme, la voix tremblante, explique :

— Tu sais bien... c'est à cause du loup-garou.

— Ho ! souffle Boubou, effrayé de nouveau en se dressant. Puis il supplie :

— Donne-moi ta main mon papa ! ta grande main... serre-moi fort !... Et me lâche pas surtout !...

Faut-il qu'on se sauve encore ?

L'homme traqué l'entraîne, très vite, vers l'écluse qui limite la Seine, après avoir répondu tout bas :

— Oui... faut qu'on se sauve encore !

Bernier a cru voir une ombre suspecte se dissimuler brusquement derrière un tas de sacs de ciment débarqués le jour même d'une péniche.

Il ne doit pas l'oublier ! La Sûreté a commencé sa poursuite et, dans la rage de l'avoir laissé s'échapper, a dû jeter à ses trousses ses plus fins limiers.

Heureusement qu'il a pu, chez le vieux fripier, modifier son aspect et celui de son fils.

— A propos, Boubou !... tu t'appelleras Marie à présent.

— A cause que je m'appellerai Marie ?

— Puisque tu es déguisé en fille, il te faut un nom de fille.

— Oh ! dis papa, pourquoi que t'as dit au mossieu que c'est pour faire une niche à maman et à ma sœur qu'tu m'habilles en quille ?... Dis ?... Maman elle est morte... Mais où qu'elle est, ma sœur ?

— Chut, parle pas si haut... c'était pour rire... Tu sais bien que tu n'as pas de sœur !

— Alors, pourquoi qu'tu m'habilles en « quille » ?

Ah ! la commode réponse qui coupe court à toute dangereuse discussion :

— C'est pour qu'il ne te reconnaisse pas...

— Qui ?

— Le loup-garou !

L'homme et l'enfant ont atteint l'écluse, gravi l'escalier de pierre qui conduit au quai Henri-IV. Ils en suivent le parapet, le long de la Seine, du côté opposé aux maisons, dans l'ombre épaisse des arbres. Boubou s'accroche des deux mains au bras de son père.

Il gémit :

— J'suis fatigué... j'veux plus marcher... Et pis j'ai faim... oh ! j'ai faim !

(*A suivre*).